

# Rapport sur la solvabilité

et la situation financière

Exercice clos au 31 décembre 2022

# 2022

Le présent rapport sur la solvabilité et la situation financière (SFCR en anglais) est élaboré, conformément à l'article L 355-5 du Code des assurances et aux articles 292 à 298 du règlement délégué 2015/35 de la Commission du 10 octobre 2014, complétant les articles 51 à 56 de la directive 2009/138/CE du parlement européen et du conseil du 25 novembre 2009.

Il contient, au titre de l'exercice 2022, les informations qualitatives et quantitatives requises par la réglementation :

- Une synthèse,
- L'activité et les résultats de Matmut Sam,
- Son système de gouvernance,
- Son profil de risque,
- La valorisation à des fins de solvabilité,
- La gestion de son capital,
- les états de reporting quantitatifs (en annexe).

Ce rapport a été présenté et approuvé par les Conseils d'administration de Matmut Sam et de la Sgam Matmut du 29 mars 2023.

## SOMMAIRE

<b>Synthèse</b>	<b>3</b>
<b><u>PARTIE A – ACTIVITÉ ET RÉSULTATS</u></b>	<b><u>7</u></b>
A1 - Présentation de l'activité	7
A2 - Résultats de souscription	10
A3 - Résultats des investissements	10
A4 - Résultats des autres activités	10
A5 - Autres informations	11
<b><u>PARTIE B – SYSTEME DE GOUVERNANCE</u></b>	<b><u>12</u></b>
B1 - Informations générales sur le système de gouvernance	12
B2 - Exigences de compétence, honorabilité et disponibilité	14
B3 - Gestion des risques	16
B4 - Système de contrôle interne	18
B5 - Fonction Audit Interne	20
B6 - Fonction Actuarielle	21
B7 - Sous-traitance	21
B8 - Évaluation de l'adéquation du système de gouvernance de l'entreprise par rapport à la nature, l'ampleur et la complexité des risques inhérents à l'activité	22
B9 - Autres informations	22
<b><u>PARTIE C - PROFIL DE RISQUE</u></b>	<b><u>23</u></b>
C1 - Risque de souscription	24
C2 - Risque de marché	25
C3 - Risque de crédit	27
C4 - Risque de liquidité	28
C5 - Risque opérationnel	28
C6 - Autres risques importants	30
C7 - Autres informations	30
<b><u>PARTIE D - VALORISATION A DES FINS DE SOLVABILITE</u></b>	<b><u>31</u></b>
D1 - Actifs	32
D2 - Provisions techniques	34
D3 - Autres passifs	35
D4 - Méthodes de valorisation alternatives	36
D5 - Autres informations	36
<b><u>PARTIE E - GESTION DU CAPITAL</u></b>	<b><u>37</u></b>
E1 - Fonds propres	37
E2 - Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis	38
E3 - Utilisation du sous-module "risque sur actions" fondé sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis	39
E4 - Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé	40
E5 - Non-respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis	40
E6 - Autres informations	40
<b><u>ANNEXE – ETATS DE REPORTING QUANTITATIFS PUBLICS</u></b>	<b><u>41</u></b>

## SYNTHESE

### ACTIVITE ET RESULTATS

Matmut est une société d'assurance mutualiste affiliée au groupe prudentiel Sgam Matmut.



Les résultats de l'année 2022 de ses activités sont marqués par :

- ⇒ la poursuite de sa croissance malgré un contexte assurantiel toujours autant concurrentiel avec :
  - La progression du chiffre d'affaires de 3,9% par rapport à l'exercice passé, s'établissant à 1 815 millions d'euros, Ce chiffre d'affaires est très majoritairement issu de l'assurance dommages automobile et habitation pour près de 82,3% (58,6% pour l'auto et 23,8% pour l'habitation) ;
  - L'augmentation de son portefeuille de 0,9% avec 6,9 millions de contrats,
  - La croissance de son sociétariat de 0,5% avec 3,1 millions de sociétaires.
- ⇒ un niveau de charges techniques exceptionnel en raison du cumul d'évènements défavorables observés sur le territoire en 2022 : d'une part, l'inflation qui a impacté les coûts de réparation et la charge des sinistres ; d'autre part, les évènements climatiques extrêmement nombreux et violents (incendies, inondations, grêles, sécheresse).
- ⇒ le contexte macroéconomique et géopolitique général qui a conduit à la baisse des marchés financiers avec en particulier une hausse des taux d'intérêt pénalisant les placements financiers.

## SYSTEME DE GOUVERNANCE

La gouvernance mutualiste de Matmut Sam garantit une gestion saine et prudente de ses activités en intégrant un suivi et une mesure des risques induits par ses décisions stratégiques ou de gestion.

Son organisation est décrite dans les statuts et le règlement intérieur. Elle repose sur une séparation claire des responsabilités entre les différentes fonctions et instances :

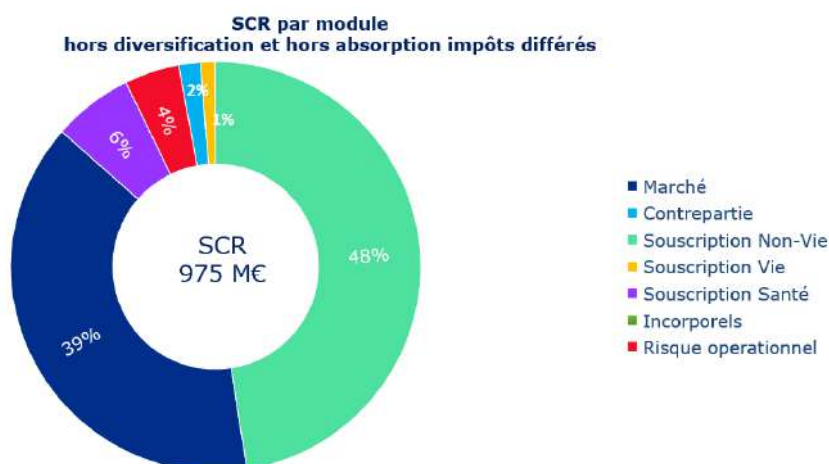
- L'assemblée générale de sociétaires,
- Les administrateurs élus (conseil d'administration et son président),
- La direction générale et les dirigeants effectifs,
- Les responsables de fonctions clés présentant régulièrement leurs travaux au comité d'audit et des comptes et comité des risques, conformité et actuariat et le cas échéant au conseil d'administration.

Les dirigeants effectifs disposent d'un domaine de compétences et de pouvoirs étendus sur les activités et les risques de Matmut Sam et sont impliqués dans les décisions engageant l'entreprise. Le système de gouvernance comprend un système de gestion des risques et de contrôle interne, et est organisé autour de quatre fonctions clés : la fonction clé « gestion des risques », la fonction clé « actuarielle », la fonction clé « audit interne » et la fonction clé « vérification de la conformité ».

Ces fonctions clés accompagnent le conseil d'administration dans sa mission d'orientation et de contrôle. Le président du conseil d'administration, le directeur général et les responsables des fonctions clés répondent aux exigences de compétence, d'honorabilité et de disponibilité fixées par la réglementation.

## **PROFIL DE RISQUE**

Matmut Sam évalue ses risques de souscription, de marché, de crédit et opérationnels à partir du calcul du SCR de la formule standard.



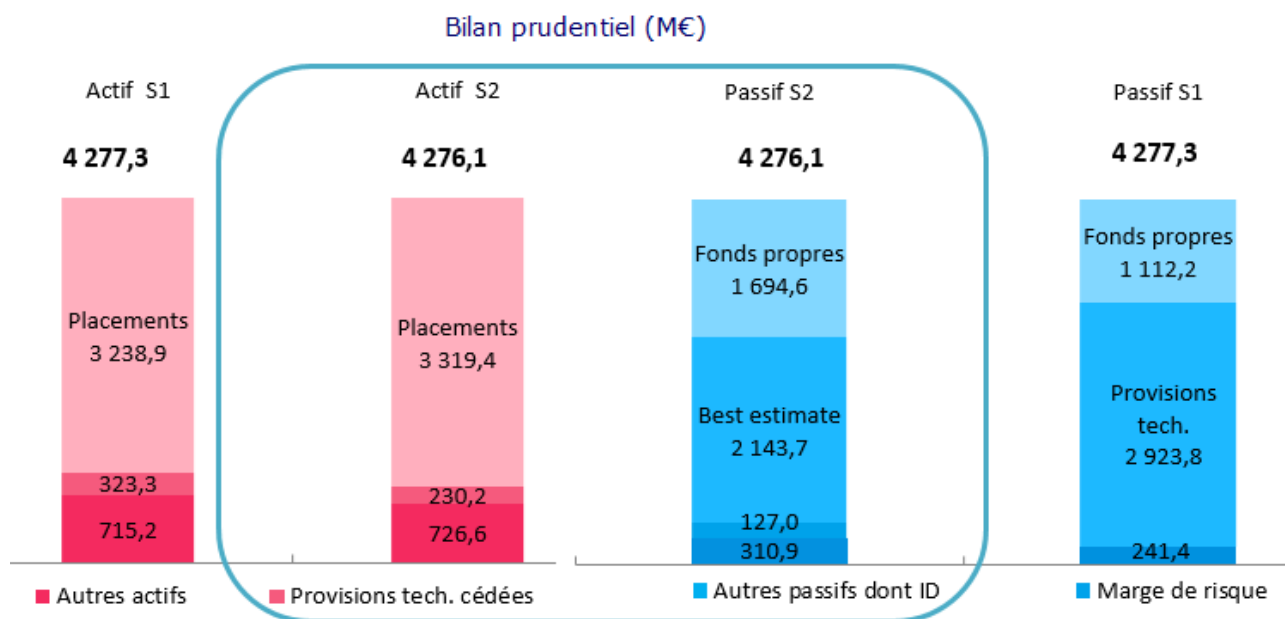
Son profil de risque est standard sur le marché de l'assurance dommage et responsabilité civile.

Les risques de souscription et de marché sont les risques significatifs de l'entité représentant respectivement 55% (essentiellement axé sur la non-vie 48%) et 39% du SCR hors effet de diversification interne et absorption des impôts différés.

Le premier porte principalement sur le risque de primes et réserves attaché à l'assurance automobile et habitation. Le second est composé du risque actions et du risque de spread.

Matmut Sam est, par ailleurs, exposée à d'autres risques qu'elle suit, évalue et maîtrise à travers la mise en œuvre de processus adaptés (cartographie de risques, résultats de contrôle permanent...).

## VALORISATION A DES FINS DE SOLVABILITE



Le bilan 2022 se compose :

- à l'actif de 78% de placements (hors immobilier d'exploitation), de 5 % de provisions techniques cédées et d'actifs divers pour 17 %.
- au passif de 40% de fonds propres, 50% de best estimate, 3% de marge de risque et 7% d'autres passifs.

Matmut Sam n'a recours à aucune des mesures, prévues par la réglementation, améliorant sa solvabilité :

- ni transitoires (sur les provisions techniques, sur les taux et sur les chocs actions),
- ni permanentes (correction pour volatilité, paramètres spécifiques propres – USP – appliqués à son profil de risque, ...) auxquelles elle est éligible.

**GESTION DU CAPITAL**

Ratio S2

**173,7%**  
(-0,7 point vs 2021)



Le ratio de solvabilité 2022 s'élève à 173,7%, soit un niveau proche de celui de l'année passée. Cette variation repose sur les effets contraires suivants :

- la baisse des fonds propres prudentiels (de 210 millions d'euros) liée principalement à la moindre réévaluation des placements en valeur de marché par rapport à 2021,
- la réduction du SCR (de 116,5 millions d'euros) spécialement le SCR de marché (de 244 millions d'euros ou - 32%) en lien avec la baisse de l'exposition au risque actions, compensée en partie par la progression du SCR non-vie consécutive à celle du SCR CAT non-vie (+67,9 millions d'euros) avec l'évolution des traités de réassurance prévue en 2023.

Matmut Sam dispose de fonds propres de base de la plus grande qualité reconnue par la réglementation prudentielle. Aucune clause ni condition importante n'est attachée aux principaux éléments de ses fonds propres.

Elle couvre largement les exigences réglementaires.

## PARTIE A – ACTIVITÉ ET RÉSULTATS

### A1 - PRESENTATION DE L'ACTIVITE

Mutuelle Assurance des Travailleurs Mutualistes (Matmut Sam) est une Société d'Assurance Mutuelle à cotisations variables régie par le Code des assurances. Elle est immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Rouen sous le numéro SIREN 775 701 477. Son siège social est situé 66 rue de Sotteville 76100 ROUEN.

Affiliée au groupe prudentiel Sgam Matmut, Matmut Sam est dédiée à l'assurance IARD (ou à l'assurance de dommages aux biens et de responsabilité civile) des particuliers, des artisans, des commerçants, des petites entreprises, des professions médicales et associations.

Intervenant exclusivement sur le territoire français, elle conçoit, distribue et gère des produits d'assurance automobile, moto, habitation, bateau, chasse, accidents corporels, assurance scolaire ainsi qu'une gamme de produits d'assurance forfaitaires destinés aux professionnels et petites entreprises.

Elle complète l'ensemble de ses produits, de garanties de protection juridique vie Privée et de garanties de protection juridique des biens dont elle propose la souscription en option.

Pour l'exercice de son activité, elle détient les agréments relevant des branches d'assurances suivantes :

- Branche 1 : Accidents,
- Branche 3 : Corps de véhicules terrestres,
- Branche 6 : Corps de véhicules maritimes, lacustres et fluviaux,
- Branche 7 : Marchandises transportées,
- Branche 8 : Incendies et éléments naturels,
- Branche 9 : Autres dommages aux biens,
- Branche 10 : Responsabilité civile véhicules terrestres automoteurs,
- Branche 12 : Responsabilité civile véhicules maritimes, lacustres et fluviaux,
- Branche 13 : Responsabilité civile générale,
- Branche 16 : Pertes pécuniaires diverses,
- Branche 17 : Protection Juridique,
- Branche 18 : Assistance.

Elle détient cinq filiales opérationnelles d'assurance (sociétés anonymes) en qualité d'actionnaire majoritaire :

- Inter Mutuelles Entreprises pour l'assurance de dommages aux biens et responsabilité civile des professionnels, entreprises et associations,
- Matmut Protection Juridique pour l'assurance des garanties de protection juridique souscrites en option par les sociétaires, particuliers, professionnels et entreprises,
- Matmut Vie pour les assurances de personnes,
- Matmut Patrimoine pour le conseil en gestion de patrimoine

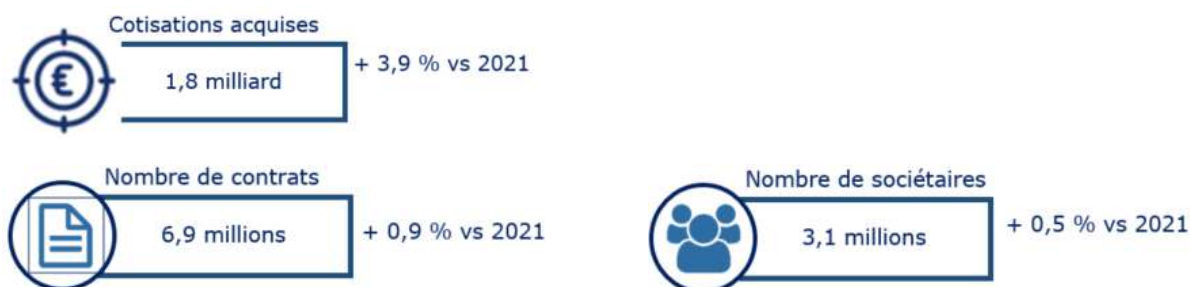
et à 100%, la filiale Matmut & Co pour l'assurance IARD des risques spécifiques et les Partenariats.

Celles-ci font appel, dans le cadre d'un groupement de fait, aux ressources de Matmut Sam pour la réalisation de prestations (finances, ressources humaines, informatique...) et/ou la gestion de tout ou partie de leurs activités.

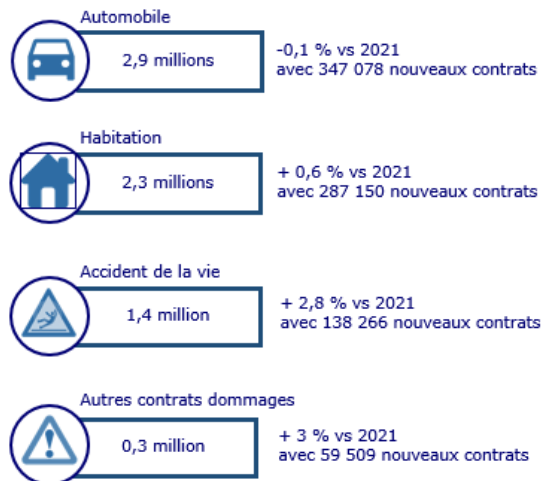
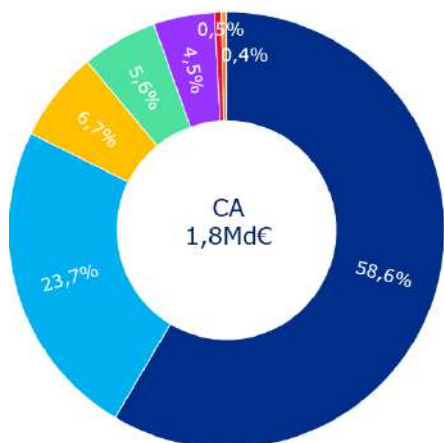
Elle détient par ailleurs des participations significatives non majoritaires dans des sociétés d'assurance, de gestion de portefeuille et d'assistance : Cardif IARD (34%), OFI (26 %), IMA (28%).

### **CHIFFRES CLES**

Matmut Sam poursuit sa dynamique de croissance, avec un chiffre d'affaires en progression de 3,9%, s'appuyant sur le développement de son portefeuille :







## FAITS MARQUANTS SURVENUS SUR LA PERIODE DE REFERENCE

### LE DEVELOPPEMENT DE MATMUT SAM DANS UN CONTEXTE DE CRISE MACROECONOMIQUE

En dépit de la forte augmentation des prix de l'énergie, de l'inflation et malgré un contexte concurrentiel, Matmut Sam continue sa progression : plus de 3,1 millions de sociétaires lui font désormais confiance pour assurer leur véhicule, leur habitation ou pour sécuriser leurs proches.

En cette période difficile, Matmut Sam a fait preuve de solidarité envers les plus touchés par la crise macroéconomique en prenant des mesures de modération tarifaire à l'égard de certains publics (pas d'augmentation des tarifs d'assurance habitation pour les étudiants et des assurances scolaires, pour les assurés qui circulent en voitures électriques, chèque de 100 euros pour les moins de 26 ans en recherche d'emploi ...). Elle s'est également engagée en faveur du pouvoir d'achat en versant jusqu'à 100 euros pour chaque contrat supplémentaire souscrit, dès le 2ème contrat (automobile (tous risques) ou habitation (résidence principale ou secondaire).

### L'ACCOMPAGNEMENT DES ASSURES VICTIMES DES INTEMPERIES

Dès la survenance du sinistre, Matmut Sam s'est mobilisée pour venir en aide à ses sociétaires démunis face à la violence des événements climatiques dont ils ont été victimes, en mettant en place :

- des mesures d'assistance permettant le relogement d'urgence et l'achat d'effets de première nécessité,
- des mesures conservatoires pour préserver les biens (location de bâches, déplacement, garde ou remplacement du mobilier, ...
- le versement d'une avance à valoir sur l'indemnisation,
- un service de soutien psychologique,
- l'organisation en urgence de l'expertise des biens endommagés afin d'indemniser au plus juste et au plus vite,
- une disponibilité 24h/24 et 7j/7 de l'assistance Matmut.

### MATMUT, SOLIDAIRE DU PLAN DE SOBRIETE NATIONAL

Outre ses politiques d'investissements financiers et d'achats responsables, l'action de Matmut Sam se traduit également dans la mise en place de différentes réalisations permettant, pour exemples, de tendre vers une entreprise zéro déchet plastique, de recourir aux pièces de réemploi dans le domaine de la réparation automobile, de réaliser des constructions immobilières à haute performance énergétique.

De même, en amont des annonces gouvernementales, Matmut s'est engagée dans des efforts de sobriété énergétique afin de réduire sa consommation énergétique : la température et l'amplitude horaire de l'éclairage a été réduite dans tous les locaux de son Siège Social et de ses annexes, les enseignes lumineuses des 500 agences en France sont progressivement supprimées, l'usage des serveurs informatiques est rationalisé

### DES NOUVEAUTES DANS LES PRODUITS ET SERVICES AUX SOCIETAIRES

#### Service de sécurisation des clés : SecurClés

La Matmut propose désormais à l'ensemble de ses sociétaires un service de sécurisation des clés : SecurClés. Il permet de faire reproduire, rapidement et en toute sécurité, ses clés ou badges, à partir d'une simple photo. Toutes les démarches de reproduction sont effectuées depuis l'application mobile de manière simple, anonyme et rapide. Ce service est ouvert à tous les sociétaires, qui bénéficient d'avantages exclusifs :

- une remise de 10 % sur le prix public ;
- une prolongation, de la garantie sur les clés, portée à 15 ans (au lieu de 10 ans).

#### Réparation de pare-brise : faciliter la prise de RV

Les sociétaires peuvent désormais accéder en quelques clics à l'outil Matmut de prise de rendez-vous chez l'un de ses partenaires : France Pare-Brise, Mondial Pare-Brise et Carglass.

#### Sinistre Incendie : faciliter la déclaration

Face à un évènement traumatisant tel que l'incendie, un formulaire de déclaration de sinistre spécifique est désormais à disposition des assurés pour répondre à leur besoin 24 h/24, 7 j/7. Simple et enrichi d'informations facilitant l'ouverture du dossier sinistre et le missionnement de l'expert approprié, ce formulaire vient compléter ceux déjà existants en Habitation et pour les accidents Auto.

#### Une plateforme de services pour les travaux dans l'habitation

Un site dédié (<https://service-travaux.matmut.fr/>) permet désormais aux sociétaires de réaliser une estimation pour des travaux dans leur domicile (plomberie, électricité, revêtements murs et plafonds, isolation, rénovation), en dehors de tout sinistre. Un réseau de plus de 1 200 professionnels, agréés par IMA Services, est à leur écoute. Pour obtenir une estimation en ligne, il suffit de se connecter à la plateforme dédiée et de compléter un questionnaire sur la nature des travaux à réaliser. Il est également possible de prévoir le déplacement d'un professionnel du bâtiment à domicile pour établir un devis.

## RESULTATS 2022

Les activités se répartissent pour près de 60% sur le segment automobile et près de 30% sur les segments habitation et garanties accidents de la vie.

Compte de résultat en K€ par lignes d'activités	2022	2021	Variation 2022 2021	
Automobile	-51 554	-4 263	-47 291	-1109,4%
Habitation	-62 369	-56 065	-6 304	-11,2%
Accidents de la Vie	43 154	40 810	2 345	5,7%
Assistance	2 810	12 716	-9 906	-77,9%
Protection juridique	31 591	31 984	-393	-1,2%
Professionnels	9 202	-1 384	10 586	764,8%
Autres activités	3 718	2 293	1 425	62,1%
<b>Résultat de souscription</b>	<b>-23 447</b>	<b>26 091</b>	<b>-49 538</b>	<b>-189,9%</b>

Le résultat de souscription (toutes activités) diminue de 49,5 millions d'euros par rapport à 2021 (il passe de 26,1 millions d'euros à -23,5 millions d'euros).

Il est impacté par un niveau de charges techniques en très forte augmentation (+348,1 millions d'euros) en raison du cumul d'évènements défavorables observés sur le territoire en 2022 : d'une part, l'inflation qui a impacté les coûts de réparation et la charge des sinistres ; d'autre part, les évènements climatiques extrêmement nombreux et violents (incendies, inondations, grêles, sécheresse).

## CONTROLE MATMUT SAM

Matmut Sam est soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) située 4 place de Budapest – 75436 PARIS CEDEX 09.

## NOMS ET COORDONNEES DES AUDITEURS EXTERNES

NOM	ADRESSE
SEC Burette	9 Rue Malatiré, 76000 Rouen
Mazars	61 rue Henri Regnault – 92400 Courbevoie

## A2 - RESULTATS DE SOUSCRIPTION

Pour l'ensemble de ses activités, les résultats et principaux indicateurs à travers lesquels Matmut Sam appréhende sa performance sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Montants en K€	2022	2021	Variation 2022 2021	
Cotisations acquises brutes	1 814 657	1 746 720	67 936	3,9%
Charge de prestations brutes / provisions des contrats	- 1 776 881	- 1 428 805	- 348 076	24,4%
Ratio prestations/cotisations	97,9%	81,8%		
Frais	- 316 707	- 320 287	3 580	-1,1%
Solde de réassurance	122 346	28 408	150 754	530,7%
Produits de placement alloués	133 138	56 870	76 267	134,1%
<b>Résultat technique MSAM - Toutes activités</b>	<b>- 23 447</b>	<b>26 091</b>	<b>- 49 538</b>	<b>-189,9%</b>
<b>Ratio combiné net (sur primes acquises)</b>	<b>108,9%</b>	<b>101,8%</b>		

Le résultat technique diminue de 49,5 millions d'euros par rapport à 2021, malgré une augmentation des cotisations de 67,9 millions d'euros (cette hausse s'expliquant principalement par les revalorisations tarifaires appliquées entre 2021 et 2022), un solde de réassurance en hausse de 150,8 millions d'euros et une évolution favorable des produits financiers de 76,3 millions d'euros liée à la réalisation de plus-values.

La principale explication de la baisse du résultat est une hausse de la charge des sinistres brute de 348,1 millions d'euros, en raison notamment de :

- L'absence de périodes de confinement contrairement à 2021 permettant de retrouver un niveau conforme aux historiques ;
- La survenance d'évènements climatiques exceptionnels et de catastrophes naturelles (sécheresse) significatifs en 2022 ;
- L'augmentation du coût moyen des sinistres lié à l'inflation.

## A3 - RESULTATS DES INVESTISSEMENTS

Le résultat financier s'établit à 190,7 millions d'euros en hausse par rapport à l'exercice précédent et en lien avec une augmentation des plus-values sur cessions réalisées sur la période (+116,9 millions d'euros).

Montant en M€	2022	2021	Variation 2022 2021	
Résultat Financier	190,7	82,3	108,4	132%

Le tableau ci-dessous détaille par classe d'actifs les différents éléments, composant le résultat financier comptable, complétés d'une vision économique (c'est-à-dire l'évolution de la richesse latente).

Montants en M€	Revenus nets des $\Delta$ amortissements et des frais			PV Réalisées		
	2022	2021	2022 - 2021	2022	2021	2022 - 2021
Obligations	24,7	34,4	3,5	24,1	10,9	13,3
Actions	17,1	20,2	69,4	72,0	- 0,6	72,5
Fonds d'investissement	10,2	5,9	36,4	42,6	10,5	32,1
Trésorerie et dépôts	0,1	0,0	0,0	-	-	-
Immobilier	- 4,1	- 2,6	- 2,4	3,0	3,9	- 0,9
<b>Total</b>	<b>48,0</b>	<b>57,9</b>	<b>107,0</b>	<b>141,7</b>	<b>24,8</b>	<b>116,9</b>

La variation des plus-values réalisées s'explique par des cessions de participations, de fonds et d'obligations.

## A4 - RESULTATS DES AUTRES ACTIVITES

Matmut Sam n'exerce aucune autre activité que celle présentée précédemment.

Néanmoins, son résultat net est également impacté :

- plus marginalement par d'autres produits et charges non techniques,
- par le résultat exceptionnel,
- et d'autres frais tels que la participation des salariés et l'impôt sur les sociétés.

Le poste « autres revenus et dépenses » s'élève à -12 millions d'euros en amélioration de plus de 50 millions d'euros. L'année 2021 était impactée par une très forte charge d'impôt sur les sociétés en raison de l'évolution des plus-values latentes taxables (209 0A) et des provisions techniques non déductibles.

En 2022, Matmut bénéficie de très fortes déductions fiscales en raison de la diminution des plus-values latentes relevant du 2090A.

Montant en M€	2 022	2 021	Variation 2022 2021	
Autres éléments non techniques	-0,4	-1,0	0,6	-56,5%
Participation des salariés	-14,6	-20,7	6,2	-29,8%
Résultat exceptionnel	-1,6	-8,9	7,3	-82,1%
Impôt sur les sociétés	4,3	-39,0	43,2	-111,0%
<b>Total des autres revenus et dépenses</b>	<b>-12,3</b>	<b>-69,6</b>	<b>57,3</b>	<b>-82,3%</b>

## **A5 - AUTRES INFORMATIONS**

Aucune autre information importante concernant l'activité n'est à noter.

## **PARTIE B – SYSTEME DE GOUVERNANCE**

### **B1 - INFORMATIONS GENERALES SUR LE SYSTEME DE GOUVERNANCE**

#### **ADMINISTRATION ET DIRECTION DE MATMUT SAM**

Matmut Sam est une société d'assurance mutuelle à cotisations variables régie par le Code des assurances. Il s'agit d'une société sans but lucratif qui n'a ni capital social ni actionnaires ou intermédiaires à rémunérer.

Sa gouvernance mutualiste repose sur une séparation claire des rôles et responsabilités entre les fonctions exécutives d'une part, et les missions de contrôle et de surveillance d'autre part, garantissant ainsi une remontée d'information efficace vers les organes décisionnels.

Trois organes distincts en assurent le contrôle, la stratégie et la gestion :

- L'Assemblée générale, composée de délégués élus par les sociétaires,
- Le Conseil d'administration, élu par l'Assemblée générale,
- Le Directeur général, nommé par le Conseil d'administration.

Le conseil d'administration et le directeur général forment l'organe d'administration, de gestion ou de contrôle, conformément à l'article R 354-1 du Code des assurances. Les principes de fonctionnement des organes de gouvernance (attributions, composition, ...) sont prévus aux statuts de l'entreprise et au règlement intérieur du conseil d'administration.

#### **L'ASSEMBLEE GENERALE**

Organe délibérant, l'assemblée générale se prononce sur l'activité, les comptes et les orientations stratégiques de la société après avoir pris connaissance des rapports du conseil d'administration.

Elle statue sur tous les intérêts sociaux, procède au renouvellement des membres sortants du conseil d'administration et éventuellement des commissaires aux comptes.

#### **LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Il est composé de 13 administrateurs nommés par l'Assemblée générale parmi les sociétaires et de 2 administrateurs salariés élus par le personnel de Matmut Sam.

Les administrateurs, élus pour 6 ans et rééligibles, déterminent les orientations stratégiques de la société, veillent à leur mise en œuvre et arrêtent les comptes annuels, approuvent les politiques et les rapports réglementaires (ORSA/RSR/SFCR).

En sa qualité d'affiliée à la SGAM Matmut, le Conseil d'administration de Matmut Sam bénéficie de l'assistance et de l'expertise des 4 Comités Spécialisés créés au niveau de la SGAM, pour l'étude et l'appréciation des dossiers sur lesquels il est amené à statuer. Les attributions de ces Comités sont formalisées dans la politique générale de gouvernance. Il s'agit :

- du comité d'audit et des comptes qui assure le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières,
- du comité des risques, conformité et actuariat qui assure le suivi des questions relatives aux risques, à la solvabilité et à la solidarité financière entre les entités du groupe,
- du comité des Nominations et Rémunérations, en charge d'examiner les propositions de nominations et les conditions de rémunération des mandataires sociaux et principaux dirigeants des entités du groupe,
- du comité éthique et pratique mutualistes qui a pour mission d'assurer la mise en place des mesures imposées par la réglementation relevant des questions éthiques ou déontologiques notamment en matière d'anti-fraude et d'anti-corruption.

#### **LE DIRECTEUR GENERAL**

Le directeur général est nommé par le conseil d'administration. Il est chargé de la gestion exécutive de l'entreprise dans le respect des décisions prises par le conseil d'administration auquel il rend compte.

Il est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société et représente la Société dans tous ses rapports avec les tiers.

Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la Loi attribue expressément à l'Assemblée générale et au conseil d'administration.

Le directeur général s'appuie sur un comité de direction qui l'assiste dans le pilotage de la gestion opérationnelle de la société. Le comité de direction se compose de 11 membres. Il est également assisté d'un directeur général délégué nommé à cette fonction par le conseil d'administration sur sa proposition.

## LES DIRIGEANTS EFFECTIFS

Le principe dit des « quatre yeux » institue une double validation par les dirigeants effectifs des décisions pouvant faire encourir des risques significatifs à Matmut Sam dans le cadre de la gestion opérationnelle des activités, avant qu'elles ne soient prises et mises en œuvre.

Trois dirigeants effectifs ont été nommés pour Matmut Sam : le Directeur général, le Directeur général délégué et le Directeur général adjoint Assurance IARD.

## LES FONCTIONS CLES

Conformément à l'article L 354-1 du Code des assurances, Matmut Sam a procédé à la désignation des représentants des fonctions clés, tous rattachés au directeur général :

- Fonction de gestion des risques,
- Fonction actuarielle,
- Fonction de vérification de la conformité,
- Fonction d'audit interne.

Les rôles et missions de ces fonctions sont précisés au §B.3 pour la fonction de gestion des risques, § B.4 pour la fonction de vérification de la conformité, § B.5 pour la fonction d'audit interne et § B.6 pour la fonction actuarielle.

Les responsables de fonction clé disposent du positionnement hiérarchique garantissant leur indépendance et l'autorité nécessaire à l'exercice objectif et efficace de leurs missions. Ils ont accès à toute l'information indispensable à leurs missions, communiquent avec les instances dirigeantes et présentent régulièrement leurs travaux au comité d'audit et des comptes (fonction audit interne) et au comité des risques, conformité et actuariat (fonctions actuarielle, gestion des risques et conformité) et le cas échéant au conseil d'administration.

Un comité des fonctions clés, animé par le responsable de la fonction clé d'audit interne, réunit une fois par an les quatre responsables des fonctions clés. Il a pour mission d'assurer la coordination sur la gestion des risques entre les fonctions clés et d'échanger sur l'évolution de l'actualité réglementaire.

Des points de contrôle permanent et périodique réunissent une fois par an chaque directeur d'entité et les 4 fonctions clés aux fins de rendre compte des risques et des activités de contrôle. Ces points sont organisés par la fonction clé gestion des risques et permettent d'appréhender le risque dans une vision globale et consolidée.

## CHANGEMENT IMPORTANT DU SYSTEME DE GOUVERNANCE SURVENU AU COURS DE L'EXERCICE

- Composition du Conseil d'administration

Conformément aux dispositions statutaires, les mandats d'administrateurs de Messieurs Jacques MOIGNARD et Jean-Marie CARRICANO sont arrivés à échéance à l'issue de l'assemblée générale du 11 juin 2022, appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

- Responsables de Fonctions clés

Les responsables de fonctions clés Gestion des risques et Actuariat ont été remplacés au cours de l'exercice.

Monsieur Gérald CHAUVEAU a été nommé Responsable de Fonction Clé Actuariat à compter du 1er juillet 2022.

Madame Marie SCHALLIER a été nommée Responsable de Fonction Clé Gestion des risques à compter du 13 octobre 2022.

## DROITS ET PRATIQUES RELATIFS A LA REMUNERATION DES MEMBRES DE L'ORGANE D'ADMINISTRATION, DE GESTION OU DE CONTROLE DE MATMUT SAM

La rémunération des membres de l'organe d'administration, de gestion ou de contrôle est strictement encadrée par la politique de rémunération, dont l'objectif majeur est de garantir l'absence d'incitation à une prise de risque excessif ou inacceptable pour l'entreprise, et d'éviter les comportements préjudiciables aux intérêts des sociétaires de Matmut Sam.

## LES DIRIGEANTS

Les dirigeants Matmut Sam ont une rémunération composée d'une partie fixe et d'une éventuelle part variable attribuée, par le Comité Nominations et Rémunérations, en fonction de la performance du Groupe et des résultats individuels atteints sur la base d'objectifs fixés préalablement.

Le Comité Nominations et Rémunérations s'assure chaque année que les objectifs de performance fixés ne sont pas susceptibles de mettre les intéressés en situation de conflits d'intérêts, ni susceptibles de favoriser une prise de risque non contrôlée.

Les dirigeants ne bénéficient d'aucune attribution d'actions ou de « stock-options ». Aucun jeton de présence n'est perçu par les dirigeants du Groupe au titre des mandats qu'ils exercent au nom de ce dernier.

## LES ADMINISTRATEURS

Les fonctions des membres du conseil d'administration sont exercées à titre gratuit. Les mandataires sociaux perçoivent des indemnités forfaitaires compensatrices du temps passé pour l'exercice de leurs fonctions et sont remboursés uniquement de leurs frais de déplacement et de séjour.

## **B2 - EXIGENCES DE COMPETENCE, HONORABILITE ET DISPONIBILITE**

La politique de compétences, d'honorabilité et de disponibilité décrit le dispositif mis en place afin de s'assurer que les dirigeants effectifs (Directeur général, Directeur général délégué et Directeur général adjoint assurance IARD), les responsables des fonctions clés et les administrateurs satisfont avant leur nomination et de manière continue aux exigences de compétence, d'honorabilité et de disponibilité fixées par la réglementation et par l'entreprise.

Ces exigences sont appréciées de façon individuelle et/ou collective et font l'objet d'un suivi annuel.

Compétences	
Collective	Individuelle
Conseil d'administration	Dirigeants effectifs
Marché de l'assurance	Compétences et expériences suffisamment larges dans les domaines de l'assurance, des marchés financiers, du système de gouvernance et de compréhension des risques
Marché financier	Implications dans les décisions ayant un impact important, notamment en matière de stratégie, de gestion du changement et de questions financières
Stratégie du groupe	<b>Fonctions clés</b>
Modèle économique	<b>Compétences communes à toutes les Fonctions clés :</b> Domaine de l'assurance et dans la fonction exercée
Système de gouvernance	<b>Gestion des risques :</b> Vision globale de l'ensemble des risques liés aux activités d'assurance, de réassurance, financiers et opérationnels, de leurs interactions et des mesures prises pour s'en protéger
Gestion des risques	<b>Actuariat :</b> Connaissances et pratique des mathématiques actuarielles et financières pour appréhender l'ampleur et la complexité des risques inhérents à l'activité  <b>Conformité :</b> Connaissances juridiques assurantielles avérées, connaissance suffisante de la réglementation et des activités permettant d'appréhender l'exposition aux risques de non-conformité  <b>Audit interne :</b> Compétences en méthodologie d'audit interne. Connaissance des activités importantes de l'entreprise permettant de comprendre et d'apprécier les problématiques remontées par les auditeurs experts.

## ÉVALUATION DES COMPÉTENCES

A la nomination, l'évaluation des compétences est réalisée au moyen de l'analyse du curriculum vitae de la personne, indiquant de façon détaillée les formations suivies, les diplômes obtenus et pour chacune des fonctions exercées au cours des 10 dernières années en France ou à l'étranger, le nom ou la dénomination sociale de l'employeur ou de l'entreprise concernée, les responsabilités effectivement exercées, les résultats obtenus en termes de développement de l'activité et de rentabilité.

En cours de mandat, une fiche individuelle de suivi, complétée annuellement, permet de s'assurer de la complétude des compétences.

## ÉVALUATION DE L'HONORABILITE

A la nomination, l'évaluation de l'honorabilité s'effectue au moyen de la communication d'un extrait de casier judiciaire (bulletin n°3) datant de moins de 3 mois. En cours de mandat, la fiche individuelle de suivi annuelle, dans laquelle figure une attestation sur l'honneur du respect de la condition d'honorabilité permet de s'assurer de l'honorabilité de la personne. Un extrait de casier judiciaire (bulletin n°3) datant de moins de 3 mois est également systématiquement demandé.

## ÉVALUATION DE LA DISPONIBILITE

Pour s'assurer que les dirigeants effectifs et les responsables Fonctions clés, disposent de la disponibilité suffisante pour exercer les missions qui leur sont confiées, un suivi du temps estimé consacré à l'ensemble de leurs tâches, est réalisé annuellement. Ce suivi détaille également le nombre et le type de mandats exercés.



## **B3 - GESTION DES RISQUES**

### **ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DU SYSTEME DE GESTION DES RISQUES**

Pour mener à bien sa stratégie tout en maîtrisant ses risques, Matmut Sam a défini son cadre d'appétence au risque autour d'un nombre limité d'indicateurs lui permettant d'assurer la sécurité recherchée par ses sociétaires.

L'appétence au risque se définit comme le niveau de risques agrégé maximum que Matmut Sam est prêt à prendre pour la poursuite de son activité et afin d'atteindre les objectifs fixés par son plan stratégique.

Le conseil d'administration approuve la stratégie de gestions des risques et fixe le cadre d'appétence aux risques. Il s'appuie sur deux comités spécialisés créés au niveau de la SGAM Matmut, dont il recueille l'avis dans leurs domaines de compétences respectives :

- **Le Comité des Risques, Conformité et Actuariat (CRCA)** examine les risques de toute nature, dont la cartographie des risques majeurs et veille aux activités de contrôle interne. Il identifie, évalue les risques de toutes origines et de toutes natures susceptibles d'affecter les activités de Matmut Sam. Il examine les politiques, les rapports réglementaires dont l'ORSA et les procédures de gestion des risques soumises pour approbation au conseil d'administration. Il s'assure de l'existence d'une procédure d'identification et de suivi des risques ainsi que de la mise en œuvre des éventuelles mesures correctrices. La fonction clé actuarielle, la fonction clé gestion des risques, et la fonction vérification de conformité participent à ce comité.
- **Le Comité d'Audit et des Comptes (CAC)** examine les comptes périodiques du Groupe. Il assure un suivi des travaux et des missions de l'audit interne.

Il examine également les placements financiers et veille au respect des engagements quant aux critères ESG.

L'animation et le suivi du système de gestion des risques reposent également sur les instances opérationnelles suivantes :

- **Le Comité de Pilotage Economique (CPE)**

Ce comité, présidé par le directeur général du groupe, examine les travaux d'évaluation des risques et de la solvabilité dans le cadre du processus ORSA et vérifie l'adéquation de la solvabilité du Groupe et de chacune des entités solos dont Matmut Sam avec les objectifs fixés.

Il examine également les placements financiers et veille au respect des engagements quant aux critères ESG.

- **Le Comité risques et contrôle interne (CRCI)**

Ce comité traite de l'ensemble des travaux relatifs à l'évaluation et la maîtrise des risques, ainsi que ceux de contrôle interne. Il examine également les rapports narratifs réglementaires et les rapports d'activité des fonctions clés. Présidé par le directeur général, il réunit les dirigeants effectifs de Matmut Sam ainsi que les responsables de fonctions clés.

- **Le Comité CSRD et NZIA**

Ce comité a pour mission :

- de partager la connaissance des exigences réglementaires en matière de RSE (CSRD, NZIA,...)
- d'organiser la mise en œuvre des travaux de mise en conformité nécessaires,
- d'assurer le suivi de ces travaux,
- d'informer les participants des travaux engagés par le Groupe qui répondent aux enjeux RSE et qui impactent l'activité.

- **Le Comité financier**

Le comité financier définit la stratégie d'allocation d'actifs en conformité avec la politique, spécialement les engagements en termes d'investissements responsables et solidaires (labels ISR et greenfin).

La stratégie en matière de gestion des risques est formalisée dans la politique de gestion des risques, déclinée opérationnellement par domaine de risques.

### **ANIMATION DU SYSTEME DE GESTION DES RISQUES**

Le pilotage effectif et quotidien du système de gestion des risques est assuré par la fonction de gestion des risques.

La fonction de gestion des risques a pour objectif de couvrir de manière intégrée et transversale l'ensemble des risques auxquels Matmut Sam peut être confrontée afin, notamment de :

- se conformer aux exigences réglementaires en cours ou à venir,

- garantir une vision homogène et fiable du suivi des risques au service du conseil d'administration, du directeur général mais également des partenaires et des sociétaires,
- assurer la solvabilité de Matmut Sam.

A ce titre, la fonction de gestion des risques :

- participe à la mise en œuvre effective du système de gestion des risques,
- assure le suivi du système de gestion des risques sur l'ensemble des risques y compris sur les risques émergents, les risques en matière de durabilité et le processus ORSA, et veille à sa bonne application,
- assure le suivi du profil de risque général de l'entreprise dans son ensemble,
- identifie et évalue les risques émergents et les risques en matière de durabilité, et actualise le système de gestion des risques en conséquence,
- rend compte des expositions aux risques de manière détaillée et conseille le conseil d'administration sur les questions de gestion de risques y compris en relation avec des questions telles que la stratégie d'entreprise, les projets ou les investissements de grande ampleur,
- propose, le cas échéant des mesures correctrices et rend compte aux instances de leur mise en œuvre,
- assure les relations avec les autorités de tutelle sur son domaine d'activité.

La participation du responsable de la fonction de gestion des risques aux comités ci-dessus décrits permet de s'assurer de la bonne prise en compte des risques dans le schéma décisionnel et d'une bonne information des responsables de fonction clé, essentielle pour la bonne réalisation de leurs missions dans le système de gestion des risques.

Pour mener à bien ses missions, le responsable de la fonction de gestion des risques s'appuie sur :

- la politique de gestion des risques et les politiques déclinées par domaine de risques, qui décrivent la gouvernance des risques et les macro-processus permettant de déployer le processus de management des risques. Elles sont révisées annuellement et approuvées par le conseil d'administration,
- les travaux relatifs aux problématiques de durabilité, de changement climatique et d'évaluation des impacts de l'activité sur l'environnement et la société en général,
- la cartographie des risques qui décrit tous les risques auxquels est exposée Matmut Sam ainsi que leur impact potentiel s'ils venaient à se réaliser. Les risques identifiés sont revus chaque année et complétés, le cas échéant en fonction des évolutions internes ou externes.

## EVALUATION INTERNE DES RISQUES ET DE LA SOLVABILITE (ORSA)

L'évaluation interne des risques et de la solvabilité fait partie intégrante du système de gestion des risques. Elle participe à la gestion prévisionnelle des risques et à l'évaluation de l'adéquation des fonds propres de l'entreprise. Matmut Sam utilise l'ORSA comme un outil de pilotage intégré aux réflexions de la direction sur sa stratégie, au travers des trois évaluations définies par l'article R.354-3 du code des assurances :

- son besoin global de solvabilité,
- le respect permanent des obligations réglementaires concernant la couverture du SCR, du MCR et des exigences concernant le calcul des provisions techniques,
- l'écart entre le profil de risque groupe et les hypothèses qui sous-tendent le capital de solvabilité requis.

Les résultats de l'ORSA visent à s'assurer et garantir la cohérence des orientations stratégiques envisagées. En cas d'incohérence, ils permettent de mettre en évidence les alternatives possibles ou actions correctrices envisageables, sur la base d'une démarche itérative. Ils sont remis au conseil d'administration de Matmut Sam lors de la définition de la stratégie et du système d'appétence aux risques, de tolérances et de limites opérationnelles pour éclairer la prise de décision.

La gouvernance mise en place pour le suivi de la réalisation de l'ORSA et la prise en compte des résultats dans les décisions de gestion sont formalisées dans la politique ORSA.

## PROCESSUS ORSA REGULIER

Chaque année, le responsable de la fonction de gestion des risques supervise et coordonne la réalisation des évaluations internes des risques et de la solvabilité, dans le respect de la politique ORSA, validée par le Conseil de surveillance.

L'ORSA est réalisé conjointement par les acteurs opérationnels et les organes de direction à chaque étape clé de la construction des évaluations :

- **La Phase 1** se déroule sur la période de janvier à avril de l'année N, au cours de laquelle sont réalisées les opérations de backtesting, mesures de sensibilités et études ponctuelles en préparation de l'ORSA régulier.

- **La Phase 2** se déroule sur la période d'avril à août de l'année N, au cours de laquelle ont lieu les travaux de préparation de l'ORSA avec la prise en compte des orientations stratégiques, les réflexions autour des hypothèses, des scénarios de stress, la précalibration des modèles et données d'ouverture n-1.
- **La Phase 3** se déroule sur la période de septembre à novembre de l'année N, au cours de laquelle sont validés les éléments liés au sujets suivants :
  - Profil de risque et système de gestion des risques,
  - Calibration des modèles et hypothèses,
  - Scénarios du Besoin global de solvabilité (BGS) avec les scénarios central et alternatif,
  - Scénarios de stress,
  - & analyse de la solvabilité,
- **La Phase 4** se déroule sur la période d'août à novembre de l'année N portant sur la rédaction du rapport.

## PROCESSUS ORSA PONCTUEL

En complément de l'ORSA régulier, un ORSA ponctuel peut être déclenché lors de la survenance d'événements importants, internes au groupe Matmut ou externes, qui entraînent une modification substantielle du profil de risque ou du niveau des ressources financières disponibles.

Des modifications substantielles du profil de risque peuvent ainsi survenir du fait d'événements internes ou externes, dès lors qu'ils ont un effet significatif, de manière individuelle ou combinée.

L'appréciation de la matérialité de ces événements repose principalement sur des facteurs qualitatifs. Cette analyse qualitative peut intégrer, lorsque cela s'avère pertinent, une évaluation quantitative.

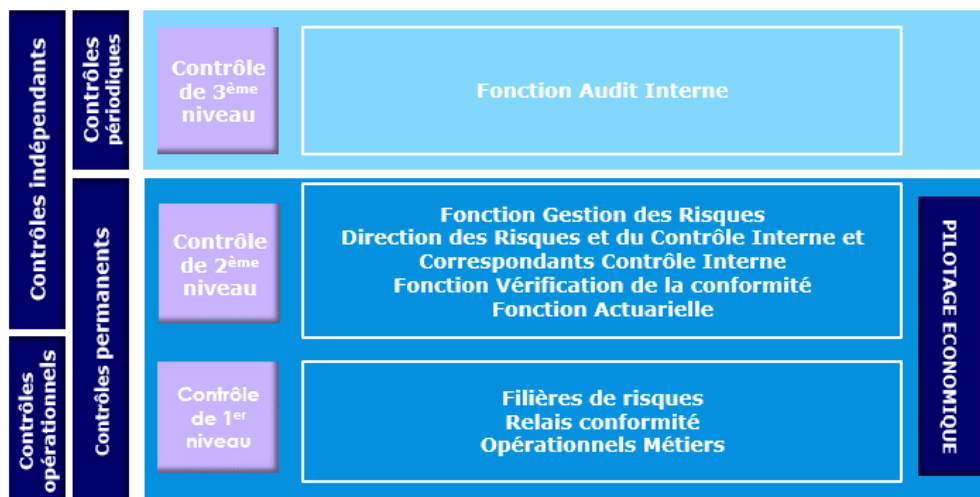
## **B4 - SYSTEME DE CONTROLE INTERNE**

### **DESCRIPTION DU SYSTEME DE CONTROLE INTERNE**

Le système de contrôle interne mis en place au sein du Groupe vise à assurer le bon fonctionnement des services du groupe et plus particulièrement :

- la conformité aux lois et règlements,
- la fidèle application des instructions et orientations fixées par le conseil d'administration et la direction générale,
- la qualité et la fiabilité des informations comptables et financières (séparation des tâches, conformité aux principes comptables),
- le bon fonctionnement des process internes spécialement ceux concourant à la sauvegarde des actifs.

Il veille à la mise en œuvre effective du système de gestion des risques grâce à la réalisation de contrôles, organisé autour de 3 niveaux distincts, synthétisé dans le schéma ci-dessous :



- le contrôle de premier niveau : contrôle a priori ou a posteriori, manuel ou informatisé, qui est réalisé dans les processus au fil des opérations selon des modalités prédéfinies eu égard à l'analyse des risques et aux objectifs opérationnels. Ce sont les collaborateurs directement en charge des opérations et de leur supervision hiérarchique, et les filières de risques, le cas échéant, qui en ont la responsabilité,
- le contrôle de deuxième niveau : contrôle essentiellement a posteriori dont l'objectif principal est de s'assurer de l'efficacité du dispositif de gestion des risques et des actions de contrôle de 1er niveau. Il est réalisé au sein de Matmut Sam par des personnes qui ne sont pas directement en charge des opérations contrôlées. Le contrôle de niveau 2 a pour objectif de valider la pertinence et l'exhaustivité du référentiel des contrôles de niveau 1 attachés au risque contrôlé et de valider leur bonne exécution.  
Afin de garantir la maîtrise des activités, l'ensemble des risques locaux de la cartographie doit être contrôlé régulièrement, selon les fréquences suivantes :
  - o Les risques opérationnels à criticité brute élevée et très élevée doivent être contrôlés a minima tous les 2 ans.
  - o Les autres risques opérationnels doivent être contrôlés a minima tous les 4 ans.
- le contrôle de troisième niveau : exercé par la fonction audit interne, décrite au paragraphe B.5.

La politique Contrôle Interne formalise l'organisation et le fonctionnement du système de contrôle interne.

## LA FONCTION VERIFICATION DE LA CONFORMITE

### DESCRIPTION DE LA FONCTION VERIFICATION DE LA CONFORMITE

La fonction de vérification de la conformité vérifie l'adéquation des processus, produits et des services avec les dispositions législatives, réglementaires et administratives afin d'identifier, évaluer et prévenir la survenance du risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire, entraînant une perte financière, une atteinte à la réputation ou une mesure administrative, et qui naît du non-respect de la réglementation (dispositions de nature législative ou réglementaire, jurisprudence, normes professionnelles, déontologiques ou internes).

Son périmètre d'activité couvre principalement :

- Gouvernance,
- Ethique et déontologie,
- Données à caractère personnel,
- Protection de la clientèle,
- Sécurité financière.

En marge de ce périmètre, compte tenu de l'exposition de Matmut Sam au risque notamment d'atteinte à l'image, le pôle conformité suit, sans intégrer le processus complet de la fonction, les risques liés aux achats, hygiène et sécurité, contrat de travail et discrimination des collaborateurs.

La fonction de vérification de la conformité met en œuvre chaque année un plan de contrôle permanent et de suivi des risques. A l'issue de ces contrôles, elle préconise des plans d'actions visant à maîtriser les risques de non-conformité et optimiser la performance globale de Matmut Sam.

## ANIMATION DE LA FONCTION VERIFICATION DE LA CONFORMITE

La fonction de vérification de la conformité est incarnée par le directeur groupe, responsable de la direction juridique, fiscale et conformité.

Pour veiller à la vérification de la conformité de Matmut Sam, elle met en œuvre les missions suivantes :

- identification, prévention, traitement, évaluation et suivi des risques de non-conformité,
- accompagnement, conseil et formation,
- pilotage direct ou participation au programme de mise en conformité.

La fonction de vérification de la conformité n'effectue aucun acte de gestion opérationnelle, ce qui garantit son indépendance dans l'exercice de ses missions.

Le responsable de la fonction de vérification de la conformité rend compte régulièrement au directeur général, au comité « risques et contrôle interne » et au comité « risques, conformité et actuariat », des résultats des contrôles menés et de l'état d'avancement des plans d'actions.

L'organisation et le fonctionnement de la fonction de vérification de la conformité sont formalisés dans la politique de conformité.

## **B5 - FONCTION AUDIT INTERNE**

### DESCRIPTION DE LA FONCTION AUDIT INTERNE

La fonction « audit interne » est l'une des composantes des dispositifs de maîtrise des risques de la Sgam Matmut et des entités qui constituent celle-ci, dont Matmut Sam.

Elle a pour mission de fournir aux dirigeants et principaux responsables de ces structures, des analyses, avis, conseils et recommandations, émis sur la base de travaux périodiques d'investigation ayant notamment pour objet :

- de contrôler le respect des procédures et la conformité des opérations aux dispositions légales et réglementaires, aux normes et usages professionnels, ainsi qu'aux politiques, directives et stratégies en place,
- d'évaluer l'adéquation des moyens déployés pour garantir la régularité et la sécurité desdites opérations,
- d'apprécier l'utilisation des ressources, la performance des systèmes d'information et la pertinence des structures organisationnelles,
- d'examiner les opérations et les programmes pour s'assurer qu'ils sont cohérents avec les stratégies définies et qu'ils sont effectivement menés à bien,
- de s'assurer de l'efficacité des processus de gouvernement d'entreprise et de management des risques, en vérifiant notamment l'adéquation entre les mesures mises en œuvre et la politique de gestion des risques applicable.

### ANIMATION DE LA FONCTION AUDIT INTERNE

La fonction « audit interne » est incarnée par le directeur « groupe », responsable de la direction de l'audit interne.

Elle élabore un plan d'audit pluriannuel, fondé sur les risques qui tient compte des propositions des différents dirigeants et responsables visés ci-dessus, dont ceux de Matmut Sam, ainsi que des responsables des fonctions clés « actuarielle », « gestion des risques » et « vérification de la conformité ». Ce plan est soumis à l'approbation du directeur général et du comité d'audit & des comptes de la SGAM Matmut. Des missions non prévues au plan peuvent être réalisées en cours d'exercice, à la demande ou après validation de ces instances. Il fait l'objet d'une revue semestrielle.

L'indépendance de la fonction « audit interne » est garantie par :

- le rattachement hiérarchique du directeur de l'audit interne, au directeur général de la SGAM Matmut, et son rattachement fonctionnel au comité d'audit et des comptes de cette même SGAM,
- l'absence de toute fonction opérationnelle exercée par les auditeurs, par ailleurs astreints au secret professionnel.

Ces caractéristiques donnent à la direction de l'audit interne un pouvoir d'investigation étendu, se traduisant par la possibilité d'avoir accès à tous les sites, locaux, informations, documents, fichiers etc. jugés indispensables à l'exécution de sa mission, et d'entrer en relation avec tous les collaborateurs de la SGAM Matmut et des entités qui la constituent, dont ceux de Matmut Sam.

Le responsable de l'audit interne a l'obligation d'informer le directeur général et le comité d'audit et des comptes de la SGAM Matmut de toute remise en cause de cette indépendance.

L'objectivité est, quant à elle, favorisée notamment par :

- l'engagement des auditeurs internes à respecter les règles et principes déontologiques édictées par l'association internationale de l'audit interne (IIA),
- les compétences techniques variées dont disposent les auditeurs, entretenues et développées au travers de la formation continue,
- des règles d'affectation des auditeurs sur chaque mission, et ce de façon à prévenir toute forme de conflit d'intérêts, d'atteinte à la probité ou de manque d'impartialité,
- la supervision de chaque mission par le responsable de l'audit interne lui-même et /ou son adjoint,
- la mise en œuvre des recommandations sous la responsabilité des entités auditées, qui élaborent des plans d'actions à cet effet.

Le responsable de l'audit interne rend compte régulièrement au directeur général et au comité d'audit et des comptes de la SGAM Matmut, de l'état d'avancement et des conclusions des missions d'audit ainsi que de la mise en œuvre des recommandations. Ces sujets donnent lieu également à des échanges avec les dirigeants et responsables de Matmut Sam. pour les aspects qui les concernent.

L'organisation et le fonctionnement de la fonction « audit interne » sont formalisés dans une politique et une charte dédiées.

## **B6 - FONCTION ACTUARIELLE**

### **DESCRIPTION DE LA FONCTION ACTUARIELLE**

Au titre de ses missions, le responsable de la fonction actuarielle :

- analyse, contrôle et suit les provisions techniques,
- coordonne le calcul des provisions techniques et garantit le modèle approprié des méthodologies, des modèles sous-jacents et approximations utilisés pour ce calcul,
- apprécie la suffisance et la qualité des données utilisées,
- émet un avis sur la politique globale de souscription et sur l'adéquation des dispositions prises en matière de réassurance en analysant le programme de réassurance,
- contribue à la mise en œuvre du système de gestion des risques en réalisant le calcul de marge de solvabilité, en participant à la réalisation de l'ORSA, à la comitologie relative à la gestion des risques et à la révision de la politique de gestion des risques.

### **ANIMATION DE LA FONCTION ACTUARIELLE**

La fonction actuarielle est incarnée par le Directeur responsable de la Direction Actuariat Groupe et du Pilotage Économique (DAGPE).

Il rédige un rapport actuariel, soumis annuellement pour information au conseil d'administration, qui reprend la synthèse des actions entreprises, l'identification des éventuelles défaillances et les recommandations émises par la fonction actuarielle. Pour ce faire, il sollicite chacune des parties prenantes, à savoir les équipes Inventaire, Souscription, Réassurance, Gestion, Comptabilité et Informatique, et leur demande de formuler un avis argumenté sur l'ensemble de ses analyses.

Le rapport actuariel est ainsi rédigé à l'issue d'un travail collaboratif et de débats contradictoires.

## **B7 - SOUS-TRAITANCE**

Matmut Sam confie à des prestataires la réalisation de tout ou partie de ses activités ou fonctions d'assurance, qu'ils effectuent soit directement, soit en recourant eux-mêmes à la sous-traitance.

## POLITIQUE DE SOUS-TRAITANCE

L'externalisation de ces activités expose Matmut Sam à des risques opérationnels susceptibles d'avoir un impact financier, réglementaire ou en termes d'images et de réputation. Afin de maîtriser ces risques, Matmut Sam a mis en place un dispositif de sécurisation des risques de sous-traitance, décrit dans la politique de sous-traitance, et qui repose sur 4 processus :

- qualification de l'activité et sélection du sous-traitant,
- contractualisation avec le sous-traitant,
- contrôle permanent de chaque sous-traitant,
- reporting au Comité des Risques et du Contrôle Interne (CRCI) et au Comité des Risques, Conformité et Actuariat (CRCA).

Ces 4 processus sont déclinés en fonction de la criticité de la prestation effectuée par les sous-traitants, qui sont ainsi classés en deux catégories : sous-traitants importants ou critiques, sous-traitants.

### SOUS-TRAITANCE DES ACTIVITES OU FONCTIONS OPERATIONNELLES IMPORTANTS OU CRITIQUES

Les activités importantes ou critiques que Matmut Sam externalise sont listées ci-dessous :

Types d'activités externalisées	Ressort territorial	
<b>Assurance</b>	Gestion de l'assistance	France
	Gestion des sinistres	France
	Souscription/Gestion des contrats	France
<b>Financier</b>	Gestion d'actifs financiers	France
<b>Système d'information</b>	Échange de données informatisées	France
	Gestion de la relation client	France
	Maintenance matériel / logiciel	France
	Tarifification	Israël
	Sélection médicale	Espagne
	Développement informatique	France
	Optimisation expertise salariée	France
<b>Logistique</b>	Archivage de dossiers de gestion	France
	GED de courriers entrants	France

Matmut Sam n'externalise aucune fonction clé.

### **B8 - ÉVALUATION DE L'ADEQUATION DU SYSTEME DE GOUVERNANCE DE L'ENTREPRISE PAR RAPPORT A LA NATURE, L'AMPLEUR ET LA COMPLEXITE DES RISQUES INHERENTS A L'ACTIVITE**

Le système de gouvernance Matmut Sam, décrit ci-dessus est en adéquation avec la stratégie, la nature et l'ampleur des risques inhérents à ses activités. Il permet de garantir une gestion saine, prudente et efficace de celles-ci, en conformité avec la réglementation.

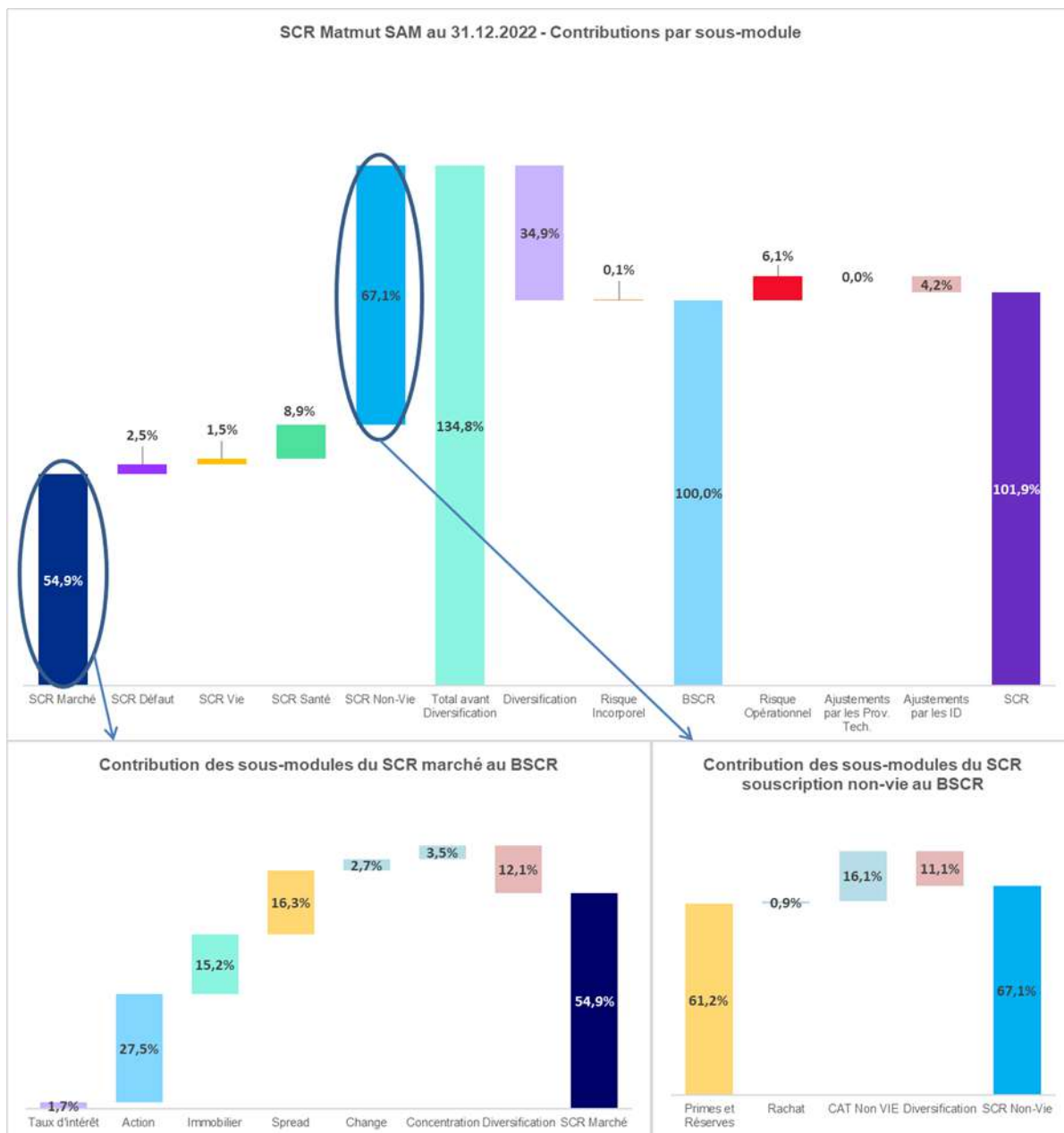
### **B9 - AUTRES INFORMATIONS**

Il n'existe pas d'autre information importante relative au système de gouvernance.

## PARTIE C - PROFIL DE RISQUE

Les risques auxquels Matmut Sam est exposée sont suivis et gérés dans la limite du cadre d'appétence aux risques qui se définit comme le niveau de risque agrégé que l'entreprise accepte de prendre pour mener à bien l'objectif de pérennité et de développement de son activité.

Le profil de risque, déterminé par le SCR, est composé comme suit :



Les risques les plus importants sont :

- **Le risque de souscription**, qui représente 77,5% du total du SCR de base (BSCR), essentiellement axé sur la non-vie (67,1%). Il porte principalement sur le risque de primes et réserves attaché à l'assurance automobile et habitation.
- **Le risque de marché**, qui représente 54,9% du total du SCR de base (BSCR). A l'intérieur de ce risque, le portefeuille actions porte le poids le plus significatif (27,5%) du fait de la proportion des actifs soumis à ce risque dans le total des placements ainsi que par le niveau de choc appliqué sur ce type d'actifs.



Le risque de contrepartie est mineur (2,5%), et provient majoritairement des créances sur les réassureurs.

Enfin, la diversification entre les modules de risques représente 34,9% du SCR de base (BSCR).

## **C1 - RISQUE DE SOUSCRIPTION**

Le risque de souscription concerne les activités Non-Vie, Vie et Santé.

### **EXPOSITION AU RISQUE DE SOUSCRIPTION**

Le profil de risque est standard sur le marché de l'assurance.

Le risque de souscription est très majoritairement un risque de souscription « Non-Vie » et plus accessoirement des risques « Santé » et « Vie », du fait de la présence de garanties couvrant les dommages corporels dans les contrats.

### **COMPOSITION DU RISQUE DE SOUSCRIPTION**

Le risque de souscription est segmenté en 3 sous-modules (activités non-vie, santé et vie).

#### **► Risque de souscription Non-Vie**

Ce risque couvre la quasi-totalité du risque de souscription, des engagements assurantiels de la mutuelle du fait de l'orientation de son activité principalement sur les lignes d'activité (LoB) Automobile, Responsabilité Civile, Dommages.

Il représente environ 86% du total de ces 3 sous modules de risques.

Ce risque de souscription non-vie comporte à la fois un risque de primes et de réserves ainsi qu'un risque catastrophe. Ce risque catastrophe est net de la réassurance souscrite. Dans ce module, le risque de mitigation n'est pas pris en compte ; il en est tenu compte dans le risque de contrepartie.

#### **► Risque de souscription Santé**

Ce risque correspond aux engagements au titre des garanties de dommages corporels incluses dans les contrats IARD et les garanties des contrats en assurance de personnes (Accidents de la Vie).

Il représente environ 12% du total de ces 3 sous modules de risques.

Comme pour le risque non-vie, le risque santé est couvert par de la réassurance ; le montant de capital nécessaire à la couverture de ce risque est donc également en net de réassurance.

#### **► Risque de souscription Vie**

Ce risque correspond aux rentes en service issues des contrats non-vie (Indemnisation des dommages causés à des tiers).

Il représente environ 2% du total de ces 3 sous modules de risques.

### **DEMARCHE DE DURABILITE**

Matmut Sam s'attache à piloter son risque de souscription grâce à une analyse détaillée de la marge technique par segment d'activité, par type de bien, par zone géographique. Les budgets, les prévisionnels et les backtestings réalisés permettent d'anticiper les risques, notamment le risque climatique, et d'optimiser la marge future par rapport aux objectifs fixés avec la Direction de la SGAM Matmut et le Conseil d'administration de la société.

### **CONCENTRATION DU RISQUE DE SOUSCRIPTION**

Compte tenu de la diversification du portefeuille de Matmut Sam (risques de masse sans particularités en termes de garanties), il n'est pas détecté de concentration importante.

Par ailleurs, la stratégie d'entreprise n'apparaît pas de nature à remettre en cause cette diversification.

### **ATTENUATION DU RISQUE DE SOUSCRIPTION**

Les risques de souscription non-vie sont couverts par des traités de réassurance qui portent sur les survenances sinistres les plus volatiles comme les aléas climatiques y compris catastrophes naturelles, les incendies graves ou les risques de responsabilité civile.

Ainsi, Matmut Sam dispose d'un programme de réassurance permettant de couvrir notamment les risques pouvant présenter des effets de cumul de survenance annuelle (notamment les risques climatiques, les risques de tempête et autres manifestations des forces de la nature ainsi que les risques de catastrophes naturelles) et / ou d'intensité (spécialement la responsabilité civile auto et non auto ainsi que les risques incendie).

La maîtrise des risques sur le portefeuille non-vie s'appuie également sur l'application des règles de sélection a priori et a posteriori sur une analyse des évolutions des profils de risques du portefeuille, sur l'analyse de la sinistralité constatée (fréquence et intensité) et sur la projection des évolutions probables de cette sinistralité (incluant l'environnement juridique, réglementaire ou de marché ainsi que les évolutions de produits).

## **SENSIBILITE AU RISQUE DE SOUSCRIPTION**

Matmut Sam réalise chaque année, dans le cadre de l'ORSA, plusieurs scénarios de stress permettant de mesurer sa capacité de résistance à des chocs tant sur ses activités d'assurance que sur la gestion de ses actifs.

Le scénario de stress « technique » (changement climatique) intègre des chocs de période de retour élevées. Malgré ces chocs, le ratio de solvabilité reste à un niveau supérieur au seuil réglementaire de 100%.

## **DEPENDANCE ENTRE LES RISQUES**

La dépendance entre les risques est déterminée sur la base de la formule standard, en prenant en compte les matrices de corrélation. Des tests réalisés sur la base de la situation au 31 décembre 2022 permettent d'établir que le ratio de solvabilité s'élevant à 174% serait porté à 303% dans une hypothèse assez probable de non corrélation et à 89% dans une hypothèse très improbable de corrélation totale.

Ces résultats montrent une forte volatilité de la formule liée aux corrélations. Toutefois, même en présence d'une hypothèse non réaliste de corrélation totale des risques, le ratio de solvabilité reste relativement proche du seuil réglementaire des 100%.

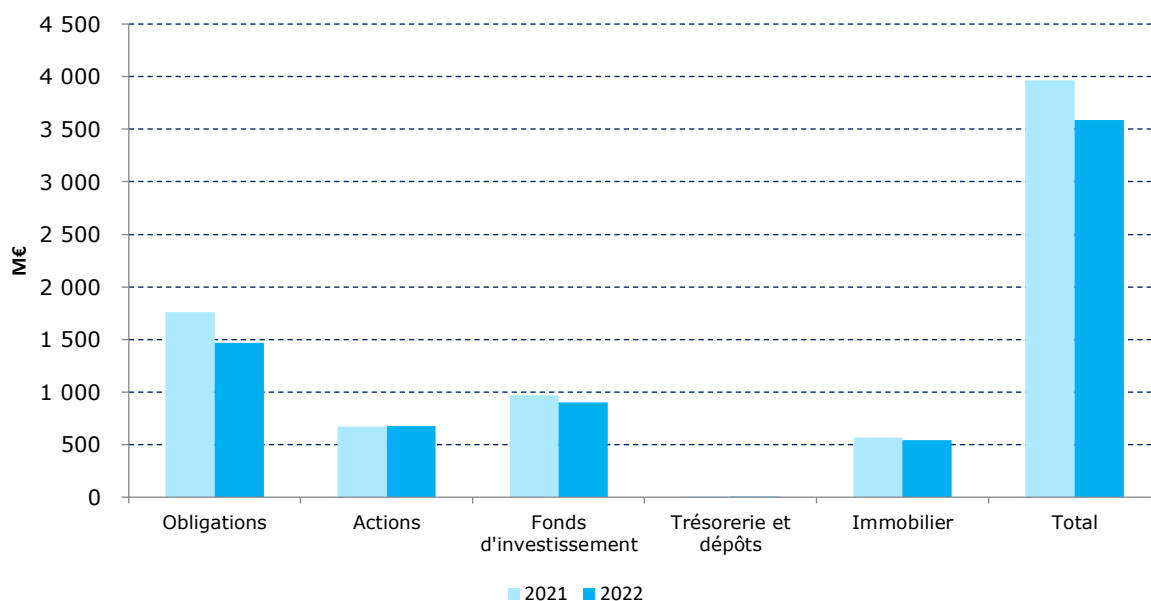
## **C2 - RISQUE DE MARCHE**

Le risque de marché est défini par la réglementation comme le risque de perte, ou de changement défavorable de la situation financière résultant, directement ou indirectement, de fluctuations affectant le niveau et la volatilité de la valeur de marché des placements (actions, obligations, immobilier, monétaire), des passifs et des instruments financiers.

## **EXPOSITION AU RISQUE DE MARCHE**

Le total des actifs, en valeur de marché, représente 3 588 millions d'euros contre 3 966 millions d'euros en 2021. Cette baisse s'explique d'une part, par la réalisation de plus-values et d'autre part, par la hausse des taux et la baisse des marchés actions. La structure de risque du portefeuille d'investissement, ainsi que son évolution, sont représentées ci-dessous :

### Evolution de l'allocation d'actifs



Le portefeuille d'actifs reflète une volonté de diversification des sources de revenus et des risques. La poche d'obligations représente une part importante de l'allocation du portefeuille et est en baisse par rapport à 2021, notamment en lien avec la hausse des taux et les cessions réalisées sur l'exercice. Elle est principalement composée d'obligations privées et souveraines détenues en direct (avec également une part de fonds de diversifications obligataires : dettes privées, haut rendement, etc...). Le rating moyen du portefeuille est de « A » pour une maturité moyenne de 14 ans.

La poche actions, composée principalement d'actions non cotées et de participations, est stable. La cession d'une participation stratégique a été compensée par des renforcements et des revalorisations.

Parallèlement, les fonds d'investissement diminuent du fait de la baisse des marchés et des réalisations effectuées sur l'exercice.

La composition du portefeuille d'investissement par classe est présentée dans le tableau en annexe S.02.01.02 « Bilan prudentiel ». Ces éléments donnent la mesure des expositions au risque de marché.

La prise en compte par Matmut SAM des critères ESG s'inscrit dans une démarche d'intégration des principes du Développement Durable dans la gestion de nos placements qui répond à un double objectif : le respect de notre obligation d'agir au mieux des intérêts de nos sociétaires et le respect des valeurs mutualistes. La réponse apportée à ce double enjeu se fait au travers de l'amélioration de la qualité du portefeuille d'actifs, au regard des trois critères cités précédemment, tout en conservant sa performance sur le long-terme.

Matmut SAM fait de l'investissement financier en faveur du développement durable, de la biodiversité, de la dépollution... et de l'exclusion charbon, une priorité. Dans notre politique d'investissement, sont donc exclus les titres appartenant à des secteurs dont nous considérons l'activité et les produits comme contraires aux valeurs de la mutuelle. Ainsi, Matmut SAM a décidé, sur l'ensemble de l'année 2022, de suivre les politiques d'exclusion mises en place par notre partenaire OFI Invest : application dans les portefeuilles des listes d'exclusion Charbon, Tabac, Hydrocarbures controversés, Armes non conventionnelles, Huile de Palme, interdiction des investissements dans les entreprises ne respectant pas le Pacte mondial des Nations Unies et dans les pays soumis à des sanctions internationales sous l'égide des Nations Unies.

Il est néanmoins possible pour Matmut SAM de faire des exceptions à ces listes pour des entreprises qui démontrent un engagement fort pour la transition énergétique. Cet engagement est notamment analysé en croisant le niveau des émissions de gaz à effet de serre avec la contribution à la transition énergétique. Ainsi, des émetteurs ayant des émissions de dioxyde de carbone élevées mais qui prennent en compte la transition énergétique et écologique dans le développement de leurs activités actuelles avec par exemple, le développement des technologies « vertes », apparaissent comme des opportunités au sein de leur secteur d'activité. Cette démarche s'inscrit dans la volonté de Matmut SAM d'accroître la place donnée à la part verte dans le portefeuille, en investissant par exemple dans des émissions de greenbonds.

## COMPOSITION DU RISQUE DE MARCHÉ

Du point de vue « coût en capital réglementaire », l'allocation actuelle représente un SCR de marché de 525 millions d'euros au 31 décembre 2022 et se décompose de la façon suivante :

SCR Marché 2022 (en M€)		
Risque de marché après diversification	525	100%
Risque Taux d'intérêt	16	3%
Risque Action	263	50%
Risque Immobilier	146	28%
Risque de Spread	156	30%
Risque de Concentration	34	6%
Risque de change	26	5%
Diversification	-116	-22%

## CONCENTRATION DU RISQUE DE MARCHÉ

En cohérence avec sa politique prudente d'allocation et de gestion de son portefeuille d'actifs financiers, Matmut Sam n'a pas identifié de concentration particulière des risques de marché.

## ATTENUATION DU RISQUE DE MARCHÉ

La Directive Solvabilité II définit les techniques d'atténuation des risques comme "toutes les techniques qui permettent aux entreprises d'assurance et de réassurance de transférer tout ou partie de leurs risques à une autre partie".

Matmut Sam n'a pas recours à des techniques d'atténuation du risque de marché.

## SENSIBILITE DU RISQUE AU MARCHÉ

Afin de tester la sensibilité aux risques de marché, différentes études sont menées. Les impacts de sensibilité aux taux et aux actions en termes de solvabilité sont évalués dans le cadre des travaux pour Matmut Sam comme toute entité affiliée à Sgam Matmut.

Ces scénarios de stress permettent de s'assurer de la capacité de Matmut Sam à servir ses engagements malgré des scénarios adverses.

## **C3 - RISQUE DE CREDIT**

Ce risque correspond à la mesure de l'impact sur les fonds propres de changements défavorables de la situation financière, résultant de fluctuations affectant la qualité de crédit d'émetteurs de valeurs mobilières, de contreparties ou de tout débiteur, auxquels Matmut Sam est exposée sous forme de risque de contrepartie, de risque lié à la marge ou de concentration du risque de marché.

## EXPOSITION AU RISQUE DE CRÉDIT

Matmut Sam est soumise au risque de crédit pour les 2 types d'expositions prévues par la réglementation. Elle est plus particulièrement exposée au titre des expositions de type 1 du fait des contrats de réassurance souscrits pour la couverture de ces différents engagements et des avoirs en banque.

## CONCENTRATION DU RISQUE DE CRÉDIT

Du point de vue de la réassurance, compte tenu de la diversification du portefeuille de réassureurs de l'entreprise, il n'est pas détecté de concentration importante sur les contreparties individuelles.

La diversification des réassureurs est formalisée via une limite d'engagement fixée à 20% de chaque programme, sauf cas particuliers. Par ailleurs, la stratégie d'entreprise n'apparaît pas de nature à remettre en cause cette diversification.

## RÉDUCTION DU RISQUE DE CRÉDIT

Au-delà de la limite d'engagement par réassureur évoquée ci-dessus, Matmut Sam met en œuvre les règles internes édictées dans la politique de réassurance Groupe visant à atténuer le risque de contrepartie.

## SENSIBILITÉ AU RISQUE DE CRÉDIT

Compte tenu du poids du SCR de contrepartie dans le SCR global, le risque de contrepartie ne fait actuellement pas l'objet de tests de résistance spécifiques.

## DÉPENDANCE ENTRE LES RISQUES

La dépendance entre les risques est déterminée sur la base de la formule standard en prenant en compte des matrices de corrélation.

## C4 - RISQUE DE LIQUIDITE

L'exposition au risque de liquidité se caractérise par un niveau minimal de liquidité des actifs à différentes échéances (inférieures à 1 mois notamment) calibré de façon à pouvoir faire face à un besoin anormal de liquidité en lien, par exemple, avec la survenance d'événements climatiques de type Lothar & Martin ou des gaps de trésorerie liés au non-paiement des primes.

Le besoin de liquidité est une dimension également prise en compte lors de la détermination de l'allocation d'actifs et est évidemment lié à la durée du passif. Plus précisément, il est apprécié en considérant les flux de trésorerie prospectifs et notamment ceux liés au passif (sinistralité, encaissement des primes, taxes, etc.) et en tenant particulièrement compte de l'incertitude associée : plus elle sera grande et plus le besoin de liquidité le sera.

Ainsi, l'allocation d'actifs retenue intègre cette contrainte de liquidité et son niveau d'illiquidité est suivi (montant du portefeuille dont la liquidité est supérieure à une année) dans le cadre du pilotage du risque mensuel.

## BENEFICES ATTENDUS SUR LES PRIMES FUTURES

Matmut Sam détermine les bénéfices attendus inclus dans les primes futures par produit d'assurance, puis les réaffecte par ligne d'activité (LoB).

Au titre de l'exercice 2022, le montant des bénéfices attendus inclus dans les primes futures s'élève à 58,4 millions d'euros.

## C5 - RISQUE OPERATIONNEL

Le risque opérationnel se définit comme le risque de perte résultant de l'inadaptation ou de la défaillance de procédures, personnes, systèmes internes ou résultant d'événements extérieurs.

Il trouve son origine sur des problématiques liées aux :

- processus : processus inadaptés, inadéquation de ressources, non-conformité réglementaire ;
- hommes : erreur de saisie, omission, retards, inadéquation des compétences, malveillances, fraudes ;
- système d'information : indisponibilité, détérioration des données, confidentialité, intrusion...

Les risques opérationnels incluent les risques de non-conformité définis comme le risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire, de perte financière ou d'atteinte à la réputation suite au non-respect des dispositions réglementaires.

## EXPOSITION AU RISQUE OPERATIONNEL

Le risque opérationnel, mesuré par la formule standard, représente 6,0% du SCR (ou 6,1 % du BSCR ou 4% du SCR hors diversification interne et absorption des impôts différés).

## RISQUES CYBER

Un cyber risque se définit comme toute atteinte au bon fonctionnement des systèmes d'information (basé sur les principes de disponibilité, d'intégrité, de confidentialité, de sécurité, de traçabilité, de non répudiation).

Ce risque vise en particulier les cyber-attaques d'ampleur, avec des conséquences économiques significatives, la fragilisation de la protection des données personnelles, le risque de fraude aux données et enfin le risque de rançon.

Il prend la forme de dégradations / altérations du SI, telles que :

- Perte de données,
- Fuite ou perte de données/ divulgation de la donnée
- Dégradation de la donnée
- Compromission du SI (=perte de confiance)
- Défaut de conformité
- Perte de souveraineté / trop forte dépendance à une solution externalisée

## RISQUES DE NON QUALITE DES DONNEES

Les données sont au cœur de l'activité d'assurance et représentent de ce fait un actif central et un point d'attention pour l'entreprise. Dès lors, le risque de non maîtrise de la qualité des données et celui lié à l'incapacité d'exploiter ces données représentent un enjeu primordial pour les besoins de maîtrise de l'activité courante et du pilotage.

Le Groupe a mis en place une politique de qualité des données qui définit la gouvernance et les processus associés au contrôle des données. En particulier, il met en œuvre un ensemble de processus transverses d'identification, de documentation, d'évaluation et de contrôle des données visant à garantir la qualité des calculs des provisions techniques.

## RISQUES D'INTERRUPTION D'ACTIVITE

Les risques de sécurité considèrent également les ruptures importantes ou durables de l'activité (incendie, pandémie, panne informatique...) qui peuvent avoir un impact important sur les collaborateurs, les biens, les clients ou la réputation du Groupe.

Le dispositif de gestion des situations susceptibles de compromettre la continuité d'activité est formalisée dans la politique de continuité d'activité.

Elle vise les situations d'indisponibilité des SI, des Locaux, des Ressources Humaines et la défaillance d'un sous-traitant avec notamment l'élaboration d'un plan de continuité d'activité, d'un plan de secours informatique et d'une procédure de gestion de crise.

## RISQUES LIES A LA SOUS-TRAITANCE

Le Groupe a déployé une politique de sous-traitance qui définit le processus d'identification et de contrôle des sous-traitants.

Les activités confiées à des tiers font l'objet d'un suivi particulier. Les moyens prévus pour pallier le risque de défaillance ou l'indisponibilité d'un sous-traitant sont formalisés dans les contrats. La Sgam assure un contrôle des activités sous-traitées via un dispositif qui s'appuie sur une cartographie des risques inhérents aux activités importantes et critiques déléguées. Il permet notamment de mettre régulièrement à jour la connaissance de l'organisation, des moyens techniques, humains, financiers et de contrôle des sous-traitants, d'évaluer le niveau de maîtrise des risques et d'en préconiser le renforcement le cas échéant.

## RISQUES DE NON-CONFORMITE A LA REGLEMENTATION

Le risque de non-conformité se définit comme le risque auquel le Groupe est exposée en cas de manquement à des dispositions normatives pouvant entraîner une sanction judiciaire ou administrative, une perte financière significative ou porter atteinte à sa réputation.

Les nombreuses évolutions réglementaires demandent un ajustement permanent des processus afin d'être en conformité avec la réglementation. Ces évolutions et / ou ajustements peuvent demander des investissements importants.

La mise en œuvre du dispositif de vérification de la conformité porte en priorité pour le Groupe sur 5 thématiques : Gouvernance – éthique et déontologie - Données à caractère personnelles – Sécurité financière et Protection de la clientèle (cf. infra § B.4).

## **REDUCTION DU RISQUE OPERATIONNEL**

Pour maîtriser ses risques opérationnels, Matmut Sam s'appuie notamment sur des dispositifs du groupe tels que :

- la mise en place et l'application de politiques (présentées ci-dessus) : politique de contrôle interne, de sécurité de l'information et autres politiques spécifiques à certains risques opérationnels, notamment aux risques exposés ci-dessus,
- la mise en œuvre d'outils de suivis des risques (via des cartographies de risques, la réalisation de contrôles réguliers, la collecte et le traitement des incidents, la définition et le suivi d'avancement de plans d'action),
- l'existence d'un plan de continuité d'activité, d'un plan de secours informatique et d'une procédure de gestion de crise,
- la souscription de polices d'assurance de nature à réduire l'impact financier en cas de survenance des risques (cyber notamment).

## **C6 - AUTRES RISQUES IMPORTANTS**

L'identification de ces risques s'appuie sur la cartographie des risques majeurs du Groupe Matmut. Face à ces risques stratégiques n'entrant pas directement dans le calcul de SCR, le Groupe met en place des mesures d'atténuation tenant à la réalisation de veille, de mise en œuvre de processus de pilotage économique et de gestion des risques.

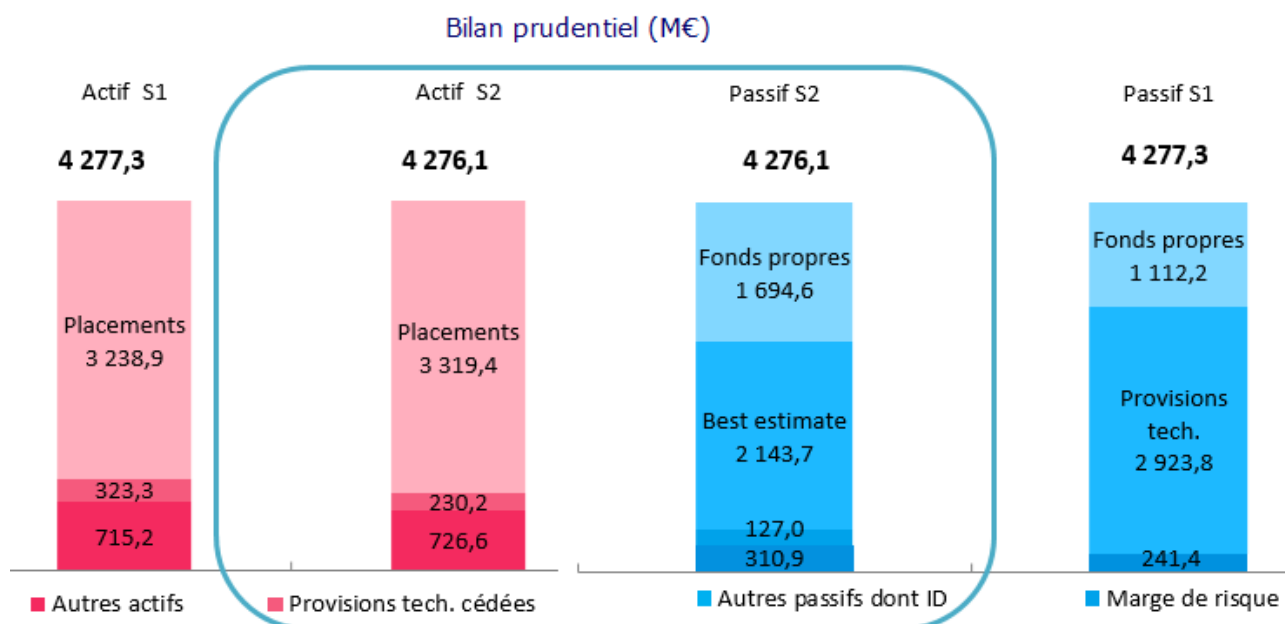
## **C7 - AUTRES INFORMATIONS**

Il n'existe pas d'autre information importante concernant le profil de risque.

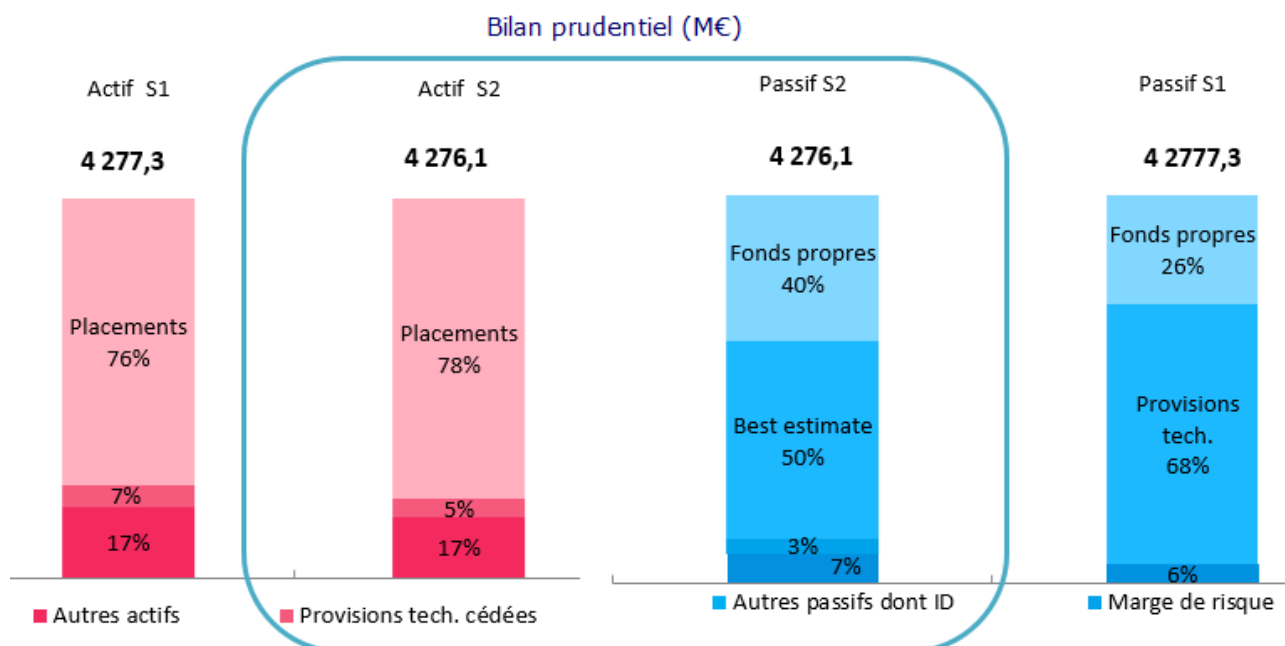
## PARTIE D - VALORISATION A DES FINS DE SOLVABILITE

Le bilan 2022 se compose :

- à l'actif de 78% de placements (hors immobilier d'exploitation), de 5 % de provisions techniques cédées et d'actifs divers pour 17 %.
- au passif de 40% de fonds propres, 50% de best estimate, 3% de marge de risque et 7% d'autres passifs.



Les placements s'entendent hors immobilier d'exploitation.





Montants en K€	Normes prudentielles	Normes comptables	Ecart
Investissements représentant les provisions des contrats en euros	3 314 197	3 233 690	80 506
Immobilier autre que celui détenu pour usage propre	249 385	141 208	108 177
Participations	601 858	394 431	207 427
Actions	75 018	48 798	26 220
Obligations	1 483 923	1 755 310	-271 388
Fonds d'investissement	900 900	890 830	10 070
Dérivés			0
Autres	3 113	3 113	0
Investissements représentant les provisions des contrats en UC			0
Immobilisations corporelles pour usage propre	312 821	252 177	60 644
Provisions techniques cédées	230 201	323 257	-93 055
Prêts	5 161	5 161	0
Impôts différés actif			0
Autres actifs	413 752	462 998	-49 245
Ecarts d'acquisition			0
Actifs incorporels	1 371	36 879	-35 508
Dépôts auprès des cédantes	458	458	0
Créances nées d'opérations d'assurance	67 650	67 650	0
Créances nées d'opérations de réassurance	75 121	75 121	0
Frais d'acquisition reportés		13 737	-13 737
Autres créances	251 725	251 725	0
Trésorerie	17 428	17 428	0
Autres			0
<b>Total actif</b>	<b>4 276 132</b>	<b>4 277 282</b>	<b>-1 150</b>
Provisions techniques (meilleure estimation)	2 143 708	2 923 751	-780 043
Marge de risque	126 954		126 954
Impôts différés passif	40 220		40 220
Dettes subordonnées			0
Engagements sociaux	38 476	9 170	29 306
Autres provisions	2 925	2 925	0
Autres dettes	229 262	229 262	0
Dettes financières	37 410	37 410	0
Autres	191 852	191 852	0
<b>Total passif</b>	<b>2 581 546</b>	<b>3 165 109</b>	<b>-583 563</b>
Excédent de l'actif sur le passif	1 694 586	1 112 173	582 414

## D1 - ACTIFS

### ACTIFS FINANCIERS ET IMMOBILIERS

Le périmètre couvert est celui des actifs financiers et immobiliers, y compris ceux remis en garantie ou en nantissement.

#### DESCRIPTION DES BASES DE DONNEES

Les données nécessaires à l'évaluation à des fins de solvabilité sont principalement extraites du logiciel comptable Chorus (Linedata) qui comptabilise les stocks et flux des actifs financiers de Matmut Sam, qu'ils soient gérés en direct ou en gestion déléguée sous mandat (OFI Invest pour 75% des encours du Groupe Matmut). Chorus est donc également utilisé par OFI Invest pour le traitement comptable de l'ensemble de ses mandats gérés. Cette centralisation donne lieu à des vérifications supplémentaires par OFI Invest lors de la création et au fil de la vie des titres car ces données sont utilisées ensuite par tous les autres mandats (cohérence entre portefeuilles).

Les données disponibles dans Chorus sont complétées par des données issues de logiciels d'information tels que Bloomberg ou Fininfo et/ou de notices juridiques (emprunts privés). Afin de pouvoir centraliser l'ensemble de ces données, un infocentre dédié aux actifs a été développé sous SQL. Il est alimenté mensuellement et automatiquement par des flux de données exhaustifs en provenance de Chorus, de Bloomberg, et également alimenté des données propres à l'immobilier.

#### METHODOLOGIES ET HYPOTHESES DE VALORISATION

##### Actions

Au 31 décembre, les actions cotées et les fonds d'investissement sont valorisées dans l'applicatif de gestion financière en valeur de marché sur base de la valorisation transmise par le dépositaire des titres.

Les actions non-cotées sont valorisées une fois par an à partir de la valorisation transmise par la société.

##### Fonds d'investissement

Au 31 décembre, les fonds d'investissement sont valorisés dans l'applicatif de gestion financière en valeur de marché sur base de la valorisation transmise par le dépositaire des titres.

### Obligations

Les obligations cotées sont valorisées dans l'appliquatif de gestion financière en valeur de marché sur base de la valorisation transmise par le dépositaire des titres. Les titres non cotés, représentant des créances subordonnées à durée indéterminée (TSDI) sur des organismes liés à l'économie sociale, sont valorisées à leur valeur comptable compte tenu de l'absence de matérialité.

### Immobilier

Les immeubles et SCI sont valorisés sur la base de rapports d'expertise réalisés par roulement tous les cinq ans par des experts immobiliers ayant la connaissance du marché local et, chaque année, par des certifications de ces mêmes experts qui font évoluer ou non la valorisation de ces biens en fonction notamment des travaux effectués et du comportement du marché local. En ce qui concerne les SCPI, la valorisation retenue est celle transmise par la société.

Les immeubles en cours sont valorisés au prix décaissé au jour de l'inventaire.

En ce qui concerne les SCI, un calcul de valorisation est effectué sur la base de la valeur d'expertise des immeubles détenus + (capitaux propres - valeur nette comptable des immeubles).

## ANALYSE D'ECART ENTRE LES EVALUATIONS NORMES FRANÇAISES ET NORMES PRUDENTIELLES

En normes comptables françaises, les actifs sont, à l'acquisition, enregistrés à leurs coûts historiques. Par la suite, la valeur nette comptable reflète le coût historique corrigé, le cas échéant, des amortissements et des éventuelles provisions pour dépréciation durable. La valeur prudentielle est obtenue sur la base des méthodologies décrites précédemment.

Montants en K€	Normes prudentielles	Normes comptables	Ecart
<b>Investissements représentant les provisions des contrats en euros</b>	<b>3 314 197</b>	<b>3 233 690</b>	<b>80 506</b>
Immobilier autre que celui détenu pour usage propre	249 385	141 208	108 177
Participations	601 858	394 431	207 427
Actions	75 018	48 798	26 220
Obligations	1 483 923	1 755 310	-271 388
Fonds d'investissement	900 900	890 830	10 070
Dérivés			0
Autres	3 113	3 113	0

## AUTRES ACTIFS

### METHODOLOGIES ET HYPOTHESES DE VALORISATION

Les écarts d'acquisition (ou goodwill) et les frais d'acquisition reportés sont sans valeur en normes prudentielles.

Les actifs incorporels sont valorisés à zéro, à l'exception des droits au bail pour lesquels il est retenu la valeur d'expertise.

La valeur retenue pour les actifs corporels d'exploitation est une valeur de revente estimée à leur coût d'acquisition net des amortissements pratiqués. Ceci, à l'exception des agencements et installations, ainsi que des matériels et mobilier de bureau, dont la valeur de revente est considérée comme nulle.

N'étant pas matériels, les autres postes, dont le dénouement est inférieur à 6 mois, ne font pas l'objet d'une actualisation.

### IMPOTS DIFFERES ACTIFS

(cf. partie E1)

## AUTRES POSTES

Les actifs incorporels sont valorisés à zéro en normes prudentielles.

La valeur retenue pour les actifs corporels d'exploitation est la valeur nette comptable.

Les créances et la trésorerie sont valorisées à la valeur comptable.

En normes comptables françaises, les autres actifs incluent les intérêts courus et les décotes obligataires. En normes prudentielles, ces postes participent à la valorisation des actifs financiers.

## ANALYSE D'ECART ENTRE LES EVALUATIONS NORMES FRANÇAISES ET NORMES PRUDENTIELLES

En normes comptables françaises, les actifs sont, à l'acquisition, enregistrés à leurs coûts historiques. Par la suite, la valeur nette comptable reflète le coût historique corrigé, le cas échéant, des amortissements et des éventuelles provisions pour dépréciation durable. La valeur prudentielle est obtenue sur la base des méthodologies décrites précédemment.

## ENGAGEMENTS HORS BILAN

Le mécanisme de solidarité financière est prévu aux articles 4 à 7 des conventions d'affiliation à la Sgam Matmut.

Sa mise en œuvre est sollicitée par toute entreprise affiliée dès que son ratio de couverture sur la base de son SCR devient inférieur au seuil de 110%.

L'aide apportée doit permettre à l'entreprise affiliée bénéficiaire de retrouver un niveau de fonds propres appelé capital limite qui correspond au minimum de fonds propres économiques dont doit disposer l'affiliée pour mener à bien son plan stratégique. Ce capital limite est calculé et validé chaque année par les instances de la Sgam Matmut dans le cadre du processus ORSA.

Les capitaux éligibles à la solidarité financière sont constitués des fonds propres éligibles au SCR et excédentaires au capital limite.

Préalablement à la contribution de chaque affiliée à la solidarité financière, l'affiliée Matmut Sam assure le versement d'une contribution forfaitaire jusqu'à 7 millions d'euros. Le solde de l'aide est ensuite réparti entre l'ensemble des affiliées au prorata des fonds propres éligibles de chacune, au-delà de leur capital limite.

Ce mécanisme n'a pas été actionné en 2022.

## D2 - PROVISIONS TECHNIQUES

Les provisions techniques représentent des réserves constituées par Matmut Sam pour faire face à ses engagements d'assurance, pris envers ses assurés en vertu des garanties souscrites.

Les provisions techniques sont inscrites au bilan en normes prudentielles à leur valeur économique qui correspond à une valeur de transfert.

Leur montant est égal à la somme de la meilleure estimation des engagements et d'une marge de risque.

Elles doivent répondre au principe imposé par le législateur qui est celui des engagements réglementés et doivent à tout instant être représentées par des actifs équivalents.

Le tableau S.02.01.02 figurant en annexe du présent rapport présente la valeur des provisions techniques.

### PROVISIONS TECHNIQUES PAR LIGNE D'ACTIVITE

Le tableau ci-après présente les provisions techniques en normes prudentielles, par ligne d'activité :

Montants en K€		Provisions brutes		Provisions cédées	
		Normes prudentielles	Normes comptables	Normes prudentielles	Normes comptables
Assurance de frais médicaux	Provisions techniques	508	3 390	0	0
	Meilleure estimation	256			
	Marge de risque	252			
Assurance de protection du revenu	Provisions techniques	88 474	129 444	0	0
	Meilleure estimation	77 909			
	Marge de risque	10 565			
Assurance de responsabilité civile automobile	Provisions techniques	1 000 618	1 329 406	18 317	45 858
	Meilleure estimation	959 557			
	Marge de risque	41 061			
Autre assurance des véhicules à moteur	Provisions techniques	188 037	187 629	29 381	29 877
	Meilleure estimation	163 793			
	Marge de risque	24 245			
Assurance incendie et autres dommages aux biens	Provisions techniques	489 490	592 337	171 946	219 336
	Meilleure estimation	460 708			
	Marge de risque	28 782			
Assurance de responsabilité civile générale	Provisions techniques	244 281	294 822	10 555	28 183
	Meilleure estimation	232 363			
	Marge de risque	11 917			
Assurance de protection juridique	Provisions techniques	21 183	45 395	0	0
	Meilleure estimation	17 520			
	Marge de risque	3 664			
Assurance d'assistance	Provisions techniques	14 483	20 484	1	2
	Meilleure estimation	9 846			
	Marge de risque	4 638			
Assurance de pertes pécuniaires diverses	Provisions techniques	329	321	0	0
	Meilleure estimation	307			
	Marge de risque	22			
Autres assurances / réassurance	Provisions techniques	223 258	320 523	0	0
	Meilleure estimation	221 449			
	Marge de risque	1 809			
<b>TOTAL</b>	<b>Provisions techniques</b>	<b>2 270 662</b>	<b>2 923 751</b>	<b>230 201</b>	<b>323 257</b>
	Meilleure estimation	2 143 708			
	Marge de risque	126 954			

En normes prudentielles, les provisions techniques brutes, marge de risque comprise, s'élevaient à 2,271 milliards d'euros (contre 2,924 milliards d'euros en normes françaises). Les provisions cédées en réassurance sont de 230 millions d'euros (contre 323 millions d'euros en normes françaises) ; soit un taux de cession global de 10,1% (11,1% en normes françaises).

## BASES, METHODES ET PRINCIPALES HYPOTHESES

Les provisions techniques regroupent :

- Le best estimate de primes,
- Le best estimate de sinistres,
- La marge de risque.

Pour prendre en compte la réassurance, les best estimates de primes et sinistres donnent lieu à la détermination des créances qui correspondent aux montants recouvrables auprès des réassureurs. Conformément aux spécifications techniques, les créances de réassurance « best estimate » sont ajustées du risque de contrepartie.

## SEGMENTATION

Les calculs sont réalisés selon une segmentation par groupe homogène de risque, qui permet un niveau de détail suffisant et satisfaisant pour l'établissement des comptes tant en normes françaises qu'en normes prudentielles.

## BEST ESTIMATE

Pour les activités « Non Vie » (IARD et Santé), les provisions best estimate sont déterminées en distinguant :

- Le best estimate de primes : celui-ci est calculé au titre des engagements futurs pris par l'entreprise et pour lesquels aucune action pour modifier l'engagement n'est envisageable (révision des cotisations, résiliation)
- Le best estimate de sinistres : cette provision prend en compte tous les sinistres qui se sont produits (déclarés ou non encore déclarés) et non encore réglés ou seulement partiellement réglés.

Pour ces deux évaluations, après détermination des différents flux constitutifs de ces provisions (cotisations, prestations, recours, frais...), à l'aide de méthodologies actuarielles standards, l'actualisation est effectuée avec la courbe des taux retenue – au 31 décembre 2022 - fournie par l'EIOPA, sans ajustement.

## MARGE DE RISQUE

Le calcul de la marge de risque repose sur la méthode du « Cost of Capital » : elle est égale à 6% (coût du capital) de la somme des SCR futurs actualisés. La méthode utilisée par Matmut Sam consiste à projeter individuellement les sous modules de SCR, hors marché, sous l'hypothèse que l'activité devienne un run-off, puis de les agréger pour en déduire un SCR de référence.

## NIVEAU D'INCERTITUDE LIE A LA VALEUR DES PROVISIONS TECHNIQUES

Il porte principalement sur l'évolution de l'inflation et des taux d'intérêts, mais également la réglementation et la jurisprudence en matière d'indemnisation.

## MONTANTS RECOUVRABLES AU TITRE DES CONTRATS DE REASSURANCE

En ce qui concerne la meilleure estimation des créances de réassurance, les estimations relatives aux provisions pour primes et celles relatives aux provisions pour sinistres à payer sont réalisées séparément.

Les créances de réassurance figurant à l'actif du bilan font l'objet d'un calcul best estimate par ligne d'activité et par survenance ; il est également tenu compte d'une ventilation par réassureur afin de prendre en compte les pertes probables du fait d'un risque de défaut de la contrepartie.

## INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Matmut Sam n'a recours à aucune des mesures, prévues par la réglementation, améliorant sa solvabilité :

- ni transitoires (sur les provisions techniques, sur les taux et sur les chocs actions),
- ni permanentes (correction pour volatilité, paramètres spécifiques propres – USP – appliqués à son profil de risque, ...) auxquelles elle est éligible.

## **D3 - AUTRES PASSIFS**

### **METHODOLOGIES ET HYPOTHESES DE VALORISATION**

La provision pour égalisation est mise à zéro car sans fondement en réglementation prudentielle. Les éventuels emprunts bancaires sont valorisés en tenant compte des flux futurs actualisés. Les engagements sociaux sont valorisés selon les principes de la norme IAS 19.

### **IMPOTS DIFFERES PASSIFS**

(cf. partie E1)

### **AUTRES POSTES**

Les dettes pour dépôts espèces des réassureurs, les dettes nées d'opérations d'assurance et les dettes nées d'opérations de réassurance sont valorisées à la valeur comptable.

En normes comptables françaises, les autres passifs incluent les surcotes obligatoires. En normes prudentielles, ce poste participe à la valorisation des actifs financiers.

### **ANALYSE D'ECART ENTRE LES EVALUATIONS EN NORMES FRANÇAISES ET NORMES PRUDENTIELLES**

L'écart constaté sur la valorisation des provisions de retraite s'explique par le fait que les engagements de retraite ne sont pas comptabilisés dans les comptes statutaires mais mentionnés en annexe.

### **ENGAGEMENTS HORS BILAN**

Le mécanisme de solidarité financière prévu dans les conventions d'affiliation à Sgam Matmut est décrit au chapitre D.1 Rubrique Engagements hors bilan. Il n'a pas été actionné en 2022.

## **D4 - METHODES DE VALORISATION ALTERNATIVES**

Aucune méthode de valorisation alternative n'est utilisée.

## **D5 - AUTRES INFORMATIONS**

Il n'existe pas d'autre information importante concernant la valorisation des actifs et des passifs à des fins de solvabilité.

## PARTIE E - GESTION DU CAPITAL

### E1 - FONDS PROPRES

Les principes, objectifs et procédures de gestion des fonds propres sont définis par la politique de gestion du capital du Groupe, faisant l'objet d'un réexamen au moins une fois par an et approuvée par le conseil d'administration.

Matmut Sam gère ses fonds propres de manière à pouvoir disposer à tout moment de fonds propres suffisants (quantitativement et qualitativement) afin de respecter un seuil, traduit par un niveau de capital économique interne minimum : le capital limite.

Les fonds propres économiques sont les suivants :

Montants en KC	2022	2021	Variation 2022 2021	
<b>Fonds propres</b>	<b>1 112 173</b>	<b>1 090 394</b>	<b>21 779</b>	<b>2,0%</b>
Capital en actions ordinaires			0	0,0%
Capital en primes d'émission lié au capital en actions ordinaires			0	0,0%
Fonds initial	200 000	200 000	0	0,0%
Réserves et résultat	912 173	890 394	21 779	2,4%
Dettes subordonnées			0	0,0%
Intérêts minoritaires			0	0,0%
Autres			0	0,0%
<b>Ecart d'évaluation entre comptes normes françaises et Solvabilité 2</b>	<b>582 414</b>	<b>814 577</b>	<b>-232 164</b>	<b>-28,5%</b>
Evaluation en valeur de marché des placements	141 151	713 222	-572 072	-80,2%
Annulation des FAR	-13 737	-14 446	709	-4,9%
Revalorisation des PT y compris MR	653 089	327 873	325 216	99,2%
Revalorisation des Créances de réassurance	-93 055	-37 594	-55 461	147,5%
Réévaluation autres actifs	-35 508	-36 192	684	-1,9%
Réévaluation autres passifs	-29 306	-39 492	10 186	-25,8%
Impôts différés	-40 220	-98 794	58 574	-59,3%
Ecart d'évaluation des dettes subordonnées			0	0,0%
Autres	0	0	0	0,0%
<b>Dettes subordonnées non incluses dans les fonds propres Solvabilité 2</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0,0%</b>
<b>Fonds propres Solvabilité 2</b>	<b>1 694 586</b>	<b>1 904 971</b>	<b>-210 385</b>	<b>-11,0%</b>

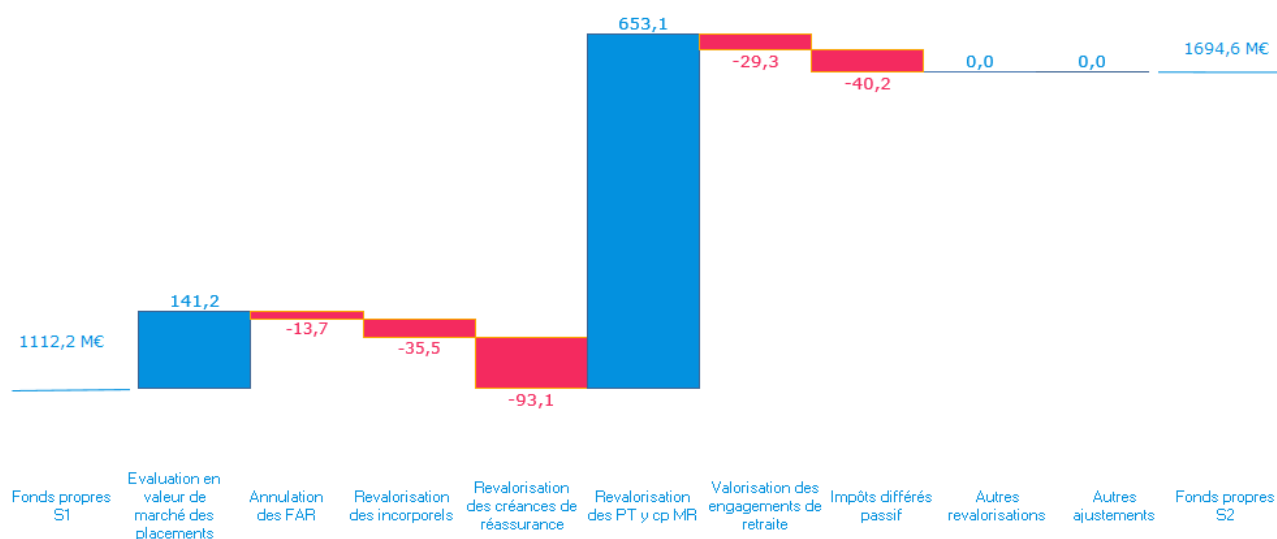
La structure des fonds propres par niveau est présentée dans le tableau qui suit. Aucun changement notable n'est intervenu dans cette structure (tant qualitativement que quantitativement) depuis la précédente période de référence. A noter qu'aucune mesure transitoire visée à l'article 308 ter, paragraphes 9 et 10 de la directive 2009/138/CE (concernant les éléments de fonds propres émis avant le 1<sup>er</sup> janvier 2016) n'est utilisée.

Montants en KC	2022	2021	Variation 2022 2021	
<b>Provisions techniques brutes y compris marge de risque</b>	<b>2 270 662</b>	<b>2 357 604</b>	<b>-86 942</b>	<b>-3,7%</b>
<b>Fonds propres de base</b>	<b>1 694 586</b>	<b>1 904 971</b>	<b>-210 385</b>	<b>-11,0%</b>
niveau 1 non restreint	1 694 586	1 904 971	-210 385	-11,0%
niveau 1 restreint			0	0,0%
niveau 2			0	0,0%
niveau 3			0	0,0%
<b>Fonds propres éligibles pour couvrir le MCR</b>	<b>1 694 586</b>	<b>1 904 971</b>	<b>-210 385</b>	<b>-11,0%</b>
niveau 1 non restreint	1 694 586	1 904 971	-210 385	-11,0%
niveau 1 restreint			0	0,0%
niveau 2			0	0,0%
niveau 3			0	0,0%
<b>MCR</b>	<b>304 959</b>	<b>303 669</b>	<b>1 289</b>	<b>0,4%</b>
<b>Ratio de couverture du MCR</b>	<b>555,7%</b>	<b>627,3%</b>	<b>-11,4%</b>	
<b>Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR</b>	<b>1 694 586</b>	<b>1 904 971</b>	<b>-210 385</b>	<b>-11,0%</b>
niveau 1 non restreint	1 694 586	1 904 971	-210 385	-11,0%
niveau 1 restreint			0	0,0%
niveau 2			0	0,0%
niveau 3			0	0,0%
<b>SCR</b>	<b>975 490</b>	<b>1 092 028</b>	<b>-116 538</b>	<b>-10,7%</b>
<b>Ratio de couverture du SCR</b>	<b>173,7%</b>	<b>174,4%</b>	<b>-0,4%</b>	

Aucune clause ni condition importante n'est attachée aux principaux éléments de fonds propres de la mutuelle. Aucune mesure transitoire visée à l'article 308 ter, paragraphes 9 et 10 de la directive 2009/138/CE (concernant les éléments de fonds propres émis avant le 1<sup>er</sup> janvier 2016) n'est utilisée. La mutuelle n'envisage pas de lever des fonds propres externes.

Le ratio de solvabilité 2022 s'élève à 173,7 % contre 174,4 % en 2021. La baisse des fonds propres (- 210.4 millions d'euros) ainsi que la baisse du SCR (- 116.5 millions d'euros) entraîne une légère diminution du ratio de solvabilité.

Le passage du bilan en normes françaises au bilan en normes prudentielles s'effectue comme suit :



## IMPOTS DIFFERES

Les impôts différés correspondent aux montants recouvrables (actifs) et payables (passifs) au cours des périodes futures, au titre des différences temporelles déductibles ou imposables ainsi que du report en avant des pertes fiscales et des crédits d'impôt non utilisés.

En normes françaises, les impôts différés sont calculés sur les différences liées aux décalages temporels entre la base fiscale et la base comptable.

En normes Solvabilité II, les décalages temporels entre la base fiscale et la base prudentielle constituent l'assiette des calculs d'impôts différés dont les principales sources sont la revalorisation des provisions techniques et des investissements (hors actifs en représentation de contrats en unités de compte) lors du passage du bilan statutaire au bilan prudentiel.

Dans chacun des cas, les calculs sont réalisés selon les règles et les taux d'imposition en vigueur au moment de l'arrêtés des comptes et applicables à la date de réalisation des différences futures.

- Impôts différés résultant de la différence de valorisation S1/S2 :
  - o Pour chaque rubrique du bilan, la base fiscale en normes françaises est comparée à la valeur en normes Solvabilité 2 et un impôt différé est constaté sur cette différence.
  - o Le taux d'imposition retenu pour 2022 est de 25.83% (taux de droit commun auquel s'ajoute une contribution additionnelle), sauf régimes particuliers (ex : régime des plus ou moins-values long terme).
  - o Les impôts différés calculés sur les écarts de valorisation entre les normes françaises et les normes Solvabilité 2 sont nettés au bilan.
- Impôts différés liés aux déficits reportables, crédits d'impôts reportables, reports et sursis d'imposition, le cas échéant :
  - o Les éventuels crédits sont activés à due concurrence de l'impôt différé passif figurant au bilan (par simplification, l'ensemble est netté au bilan).
  - o Le taux d'imposition retenu est le taux applicable à l'exercice de dénouement estimé de la situation d'imposition différée.

Matmut Sam comptabilise un solde net d'impôts différés passifs de 40.2 millions d'euros au bilan prudentiel 2022. En normes comptables, aucun impôt différé n'est constaté.

Montants en K€	Normes prudentielles	Normes comptables
Actifs d'impôts différés		
Passifs d'impôts différés	40 220	

## **E2 - CAPITAL DE SOLVABILITE REQUIS ET MINIMUM DE CAPITAL REQUIS**

### **INFORMATIONS QUANTITATIVES SUR LE CAPITAL DE SOLVABILITE REQUIS**

Dans le cadre des trois évaluations prévues par l'ORSA, Matmut Sam démontre que la formule standard est adéquate avec son portefeuille, tant pour ses activités d'assurance que pour ses actifs financiers.

Par ailleurs, il est ici rappelé que Matmut Sam n'a recours à aucune des mesures, prévues par la réglementation, améliorant sa solvabilité :

- ni transitoires (sur les provisions techniques, sur les taux et sur les chocs actions),
- ni permanentes (correction pour volatilité, paramètres spécifiques propres – USP – appliqués à son profil de risque, ...) auxquelles elle est éligible.

Le calcul du capital de solvabilité requis est réalisé avec la formule standard. Les résultats, pour l'année 2022, sont détaillés dans le tableau ci-après :

Montants en K€	SCR 2022	SCR 2021	Variation 2022 2021	
Risque de marché	525 105	769 503	- 244 397	-31,8%
Risque de défaut des contreparties	23 652	26 332	- 2 680	-10,2%
Risque de souscription Vie	14 329	18 564	- 4 234	-22,8%
Risque de souscription Santé	84 970	82 943	2 027	2,4%
Risque de souscription Non-Vie	642 093	612 524	29 570	4,8%
Diversification	- 334 201	- 379 234	45 032	-11,9%
Risque sur les immobilisations incorporelles	1 097	1 503	- 406	-27,0%
<b>SCR de base</b>	<b>957 046</b>	<b>1 132 134</b>	<b>- 175 089</b>	<b>-15,5%</b>
Risque opérationnel	58 664	58 687	- 23	0,0%
Capacité d'absorption des pertes par les provisions techniques	-	-	-	-
Capacité d'absorption des pertes par les impôts différés	- 40 220	- 98 794	58 574	-59,3%
<b>SCR</b>	<b>975 490</b>	<b>1 092 028</b>	<b>- 116 538</b>	<b>-10,7%</b>
<b>MCR</b>	<b>304 959</b>	<b>303 669</b>	<b>1 289</b>	<b>0,4%</b>

Matmut Sam affiche un SCR de 975,5 millions d'euros, dont les deux principaux risques sont le risque de marché et le risque de souscription non-vie.

Le SCR diminue de 116,5 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2021, soit une évolution négative de 10,7%. Cette évolution est en grande partie expliquée par le SCR de base (BSCR), qui diminue de 175 millions d'euros (-15,5%), cette tendance sur le BSCR étant en partie compensée par une baisse de la capacité d'absorption des pertes par les impôts différés de 58,6 millions d'euros. L'évolution négative du BSCR est principalement lié à :

- Une diminution significative du SCR de marché de 244,4 millions d'euros (-31,8%) par rapport à 2021
- Compensée en partie par une augmentation du SCR souscription non-vie (+29,6 millions d'euros, soit +38,3%), liée principalement au SCR CAT non-vie.

Le MCR est de 305 millions d'euros, en hausse par rapport à l'année 2021 (+0,4%). Il représente 31% du SCR.

Le MCR est calculé dans le respect de la méthode décrite dans les textes en vigueur. Le montant obtenu par ce calcul est supérieur au seuil défini par la directive Solvabilité 2 (2,2 millions d'euros) et se situe dans la fourchette de 25 % à 45 % du SCR prévue par cette même directive.

L'ajustement du SCR au titre de la capacité d'absorption des pertes par les impôts différés s'élève à 40,2 millions d'euros au 31 décembre 2022.

L'approche basée sur le taux d'imposition moyen est retenue pour le calcul de l'ajustement visant à tenir compte de la capacité d'absorption de perte des impôts différés.

Cette capacité d'absorption de perte des impôts différés est justifiée intégralement par la reprise de passifs d'impôts différés. Il n'est tenu compte d'aucun report de bénéfices d'exercices antérieurs ni de probables bénéfices économiques imposables futurs.



### **E3 - UTILISATION DU SOUS-MODULE "RISQUE SUR ACTIONS" FONDE SUR LA DUREE DANS LE CALCUL DU CAPITAL DE SOLVABILITE REQUIS**

Ce paragraphe est sans objet pour Matmut Sam qui n'utilise pas de modèle interne.

### **E4 - DIFFERENCES ENTRE LA FORMULE STANDARD ET TOUT MODELE INTERNE UTILISE**

Ce paragraphe est sans objet pour Matmut Sam qui n'utilise pas de modèle interne.

### **E5 - NON-RESPECT DU MINIMUM DE CAPITAL REQUIS ET NON-RESPECT DU CAPITAL DE SOLVABILITE REQUIS**

Les résultats des projections réalisées dans le cadre de l'ORSA permettent d'établir que les fonds propres économiques de Matmut Sam, y compris dans un contexte de chocs, couvrent ses exigences réglementaires en termes de couverture des MCR et SCR.

### **E6 - AUTRES INFORMATIONS**

Aucune autre information supplémentaire n'est à mentionner relative à la gestion du capital de la mutuelle.

**Rapport sur la solvabilité  
et  
la situation financière**

**Matmut Sam**

**ANNEXE**

**ETATS DE REPORTING QUANTITATIFS PUBLICS**

**Données au 31 décembre 2022  
en milliers d'euros**

**S.02.01.02**
**Bilan**

		<b>Valeur Solvabilité II</b>
		<b>C0010</b>
<b>Actifs</b>		
Immobilisations incorporelles	R0030	1 371
Actifs d'impôts différés	R0040	
Excédent du régime de retraite	R0050	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	312 821
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	3 314 197
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	249 385
Détenctions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	601 858
Actions	R0100	75 018
Actions - cotées	R0110	6 383
Actions - non cotées	R0120	68 635
Obligations	R0130	1 483 923
Obligations d'État	R0140	376 816
Obligations d'entreprise	R0150	801 451
Titres structurés	R0160	305 656
Titres garantis	R0170	
Organismes de placement collectif	R0180	900 900
Produits dérivés	R0190	
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	2 620
Autres investissements	R0210	493
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	5 161
Avances sur police	R0240	
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	5 161
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	230 201
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	230 201
Non-vie hors santé	R0290	230 201
Santé similaire à la non-vie	R0300	
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	
Santé similaire à la vie	R0320	
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	
Vie UC et indexés	R0340	
Dépôts auprès des cédantes	R0350	458
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	67 650
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	75 121
Autres créances (hors assurance)	R0380	251 725
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	17 428
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	
<b>Total de l'actif</b>	<b>R0500</b>	<b>4 276 132</b>

<b>Passifs</b>		
Provisions techniques non-vie	R0510	2 047 404
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	1 958 422
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	
Meilleure estimation	R0540	1 844 094
Marge de risque	R0550	114 328
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	88 982
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	
Meilleure estimation	R0580	78 165
Marge de risque	R0590	10 817
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	223 258
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	
Meilleure estimation	R0630	
Marge de risque	R0640	
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	223 258
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	
Meilleure estimation	R0670	221 449
Marge de risque	R0680	1 809
Provisions techniques UC et indexés	R0690	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	
Meilleure estimation	R0710	
Marge de risque	R0720	
Passifs éventuels	R0740	
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	2 925
Provisions pour retraite	R0760	38 476
Dépôts des réassureurs	R0770	27 032
Passifs d'impôts différés	R0780	40 220
Produits dérivés	R0790	
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	36 300
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	1 110
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	36
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	539
Autres dettes (hors assurance)	R0840	164 245
Passifs subordonnés	R0850	
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	
<b>Total du passif</b>	<b>R0900</b>	<b>2 581 546</b>
<b>Excédent d'actif sur passif</b>	<b>R1000</b>	<b>1 694 586</b>

**S.05.01.02 - 01**
**Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité**

		Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)											Ligne d'activité pour: réassurance non proportionnelle acceptée				Total	
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport		Biens
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150		C0160
<b>Primes émises</b>																		
Brut - assurance directe	R0110	8 380	183 415		363 330	590 675		354 747	87 883		81 800	141 610	179					1 812 020
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0120		304		108			450										862
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130																	
Part des réassureurs	R0140	46	474		3 056	10 471		36 528	634									51 210
Net	R0200	8 333	183 245		360 382	580 204		318 669	87 249		81 800	141 610	179					1 761 672
<b>Primes acquises</b>																		
Brut - assurance directe	R0210	8 384	183 264		364 460	591 661		354 411	87 844		81 902	141 701	167					1 813 794
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0220		304		108			450										862
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230																	
Part des réassureurs	R0240	46	474		3 056	10 471		36 528	634									51 210
Net	R0300	8 338	183 094		361 513	581 190		318 333	87 210		81 902	141 701	167					1 763 447
<b>Charge des sinistres</b>																		
Brut - assurance directe	R0310	741	30 767		370 906	556 456		397 715	46 643		20 525	73 339	231					1 497 322
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0320		142		85			-77										151
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330																	
Part des réassureurs	R0340				4 512	45 825		127 608	-6 920			2						171 027
Net	R0400	741	30 909		366 479	510 631		270 107	53 486		20 525	73 337	231					1 326 446
<b>Variation des autres provisions techniques</b>																		
Brut - assurance directe	R0410		-29		-14 781	4 489		3 888	290									-6 143
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0420																	
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430																	
Part des réassureurs	R0440																	
Net	R0500		-29		-14 781	4 489		3 888	290									-6 143
<b>Dépenses engagées</b>	R0550	3 421	52 419	0	109 056	219 931	0	140 508	26 628	0	32 585	55 404	57	0	0	0	0	640 010
<b>Autres dépenses</b>	R1200																	
<b>Total des dépenses</b>	R1300																	640 010

		Ligne d'activité pour: engagements d'assurance vie					Engagements de réassurance vie		Total	
		Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéficiaires	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie		Réassurance vie
		C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0300
<b>Primes émises</b>										
Brut	R1410									
Part des réassureurs	R1420									
Net	R1500									
<b>Primes acquises</b>										
Brut	R1510									
Part des réassureurs	R1520									
Net	R1600									
<b>Charge des sinistres</b>										
Brut	R1610									
Part des réassureurs	R1620									
Net	R1700									
<b>Variation des autres provisions techniques</b>										
Brut	R1710									
Part des réassureurs	R1720									
Net	R1800									
<b>Dépenses engagées</b>	R1900									
<b>Autres dépenses</b>	R2500									
<b>Total des dépenses</b>	R2600									

**S.05.02.01 - 01**
**Primes, sinistres et dépenses par pays**

		<b>Pays d'origine</b>	<b>5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) - engagements en non-vie</b>	<b>Total 5 principaux pays et pays d'origine</b>
		C0010	C0020	C0070
R0010		C0080	C0090	C0140
<b>Primes émises</b>				
Brut - assurance directe	R0110			
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0120			
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130			
Part des réassureurs	R0140			
Net	R0200			
<b>Primes acquises</b>				
Brut - assurance directe	R0210			
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0220			
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230			
Part des réassureurs	R0240			
Net	R0300			
<b>Charge des sinistres</b>				
Brut - assurance directe	R0310			
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0320			
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330			
Part des réassureurs	R0340			
Net	R0400			
<b>Variation des autres provisions techniques</b>				
Brut - assurance directe	R0410			
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0420			
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430			
Part des réassureurs	R0440			
Net	R0500			
<b>Dépenses engagées</b>	R0550			
<b>Autres dépenses</b>	R1200			
<b>Total des dépenses</b>	R1300			

**S.05.02.01 - 02**
**Primes, sinistres et dépenses par pays**

		<b>Pays d'origine</b>	<b>5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) - engagements en vie</b>	<b>Total 5 principaux pays et pays d'origine</b>
		C0150	C0160	C0210
	R1400			
		C0220	C0230	C0280
<b>Primes émises</b>				
Brut	R1410			
Part des réassureurs	R1420			
Net	R1500			
<b>Primes acquises</b>				
Brut	R1510			
Part des réassureurs	R1520			
Net	R1600			
<b>Charge des sinistres</b>				
Brut	R1610			
Part des réassureurs	R1620			
Net	R1700			
<b>Variation des autres provisions techniques</b>				
Brut	R1710			
Part des réassureurs	R1720			
Net	R1800			
<b>Dépenses engagées</b>	R1900			
<b>Autres dépenses</b>	R2500			
<b>Total des dépenses</b>	R2600			



		Assurance indexée et en unités de compte		Autres assurances vie			Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance acceptée	Total (vie hors santé, y compris UC)	Assurance santé (assurance directe)		Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Réassurance santé (réassurance acceptée)	Total (santé similaire à la vie)			
		Assurance avec participation aux bénéfices	Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties	Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties				Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties						
		C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0150	C0160	C0170	C0180	C0190	C0200	C0210
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010																
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020																
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque																	
Meilleure estimation																	
Meilleure estimation brute	R0030								221 449		221 449						
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080																
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0090								221 449		221 449						
Marge de risque	R0100								1 809		1 809						
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques																	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110																
Meilleure estimation	R0120																
Marge de risque	R0130																
Provisions techniques - Total	R0200								223 258		223 258						

S.17.01.02  
Provisions techniques non-vie

	Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée								Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée			Réassurance non proportionnelle acceptée				Total engagements en non-vie		
	Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Réassurance santé non proportionnelle	Réassurance accidents non proportionnelle	Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle		Réassurance dommages non proportionnelle	
	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160		C0170	C0180
<b>Provisions techniques calculées comme un tout</b>	R0010																	
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050																	
<b>Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque</b>																		
<b>Meilleure estimation</b>																		
<i>Provisions pour primes</i>																		
Brut - total	R0060	-1 849	-17 911		22 104	39 320		18 838	3 207									46 090
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la	R0140					76		1 568										1 644
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	-1 849	-17 911		22 104	39 244		17 269	3 207									44 446
<i>Provisions pour sinistres</i>																		
Brut - total	R0160	2 105	95 821		937 453	124 473		441 870	229 156									1 876 169
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la	R0240				18 317	29 306		170 378	10 555			1						228 557
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	2 105	95 821		919 136	95 167		271 492	218 601			35 026	10 036	228				1 647 612
<b>Total meilleure estimation - brut</b>	R0260	256	77 909		959 557	163 793		460 708	232 363			17 520	9 846	307				1 922 259
<b>Total meilleure estimation - net</b>	R0270	256	77 909		941 240	134 411		288 761	221 808			17 520	9 844	307				1 692 058
<b>Marge de risque</b>	R0280	252	10 565		41 061	24 245		28 782	11 917			3 664	4 638	22				125 145
<b>Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques</b>																		
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290																	
Meilleure estimation	R0300																	
Marge de risque	R0310																	
<b>Provisions techniques - Total</b>																		
Provisions techniques - Total	R0320	508	88 474		1 000 618	188 037		489 490	244 281			21 183	14 483	329				2 047 404
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la	R0330				18 317	29 381		171 946	10 555			1						230 201
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0340	508	88 474		982 301	158 656		317 543	233 725			21 183	14 482	329				1 817 203

**S.19.01.21 - 01 Accident**  
**Sinistres en non-vie**

Année d'accident / année de souscription	20020	1
--	-------	---

**Sinistres payés bruts (non cumulés)**  
**(valeur absolue)**

Année		Année de développement										Pour l'année en cours	Somme des années (cumulés)		
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9			10 & +	
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0170	C0180	
Précédentes	R0100											31 430	R0100	31 430	31 430
N-9	R0160	575 214	229 041	48 612	21 030	18 673	24 787	18 113	6 085	7 390	4 906		R0160	4 906	953 850
N-8	R0170	594 420	238 253	49 016	24 622	21 127	15 353	11 072	19 449	15 508			R0170	15 508	988 821
N-7	R0180	569 950	202 324	45 039	22 775	19 153	12 459	15 485	10 847				R0180	10 847	898 031
N-6	R0190	610 948	222 628	59 121	40 804	26 628	38 091	21 482					R0190	21 482	1 019 702
N-5	R0200	606 711	222 186	51 735	28 826	27 695	30 805						R0200	30 805	967 958
N-4	R0210	654 299	247 075	53 370	38 828	41 483							R0210	41 483	1 035 054
N-3	R0220	644 261	279 961	71 161	39 241								R0220	39 241	1 034 625
N-2	R0230	551 066	209 028	48 051									R0230	48 051	808 146
N-1	R0240	654 036	259 495										R0240	259 495	913 532
N	R0250	761 704											R0250	761 704	761 704
<b>Total</b>													<b>R0260</b>	<b>1 264 952</b>	<b>9 412 852</b>

**Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes non actualisées**  
**(valeur absolue)**

Année		Année de développement										Fin d'année (données actualisées)			
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9		10 & +		
		C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300	C0360		
Précédentes	R0100												269 819	R0100	243 400
N-9	R0160				113 339	81 521	60 730	41 984	35 963	31 653	28 219		R0160	25 588	
N-8	R0170			133 354	108 246	89 196	80 502	75 742	56 297	46 560			R0170	41 887	
N-7	R0180		210 438	143 148	118 598	95 594	81 906	64 975	59 464				R0180	53 676	
N-6	R0190	466 539	250 668	206 078	172 342	160 792	135 456	131 448					R0190	118 541	
N-5	R0200	468 896	266 431	206 859	196 796	148 663	127 653						R0200	114 689	
N-4	R0210	487 667	256 611	213 753	191 704	163 324							R0210	147 164	
N-3	R0220	524 272	289 918	207 133	178 654								R0220	159 628	
N-2	R0230	455 390	216 794	163 113									R0230	145 239	
N-1	R0240	487 068	203 391										R0240	184 757	
N	R0250	689 933											R0250	641 601	
<b>Total</b>													<b>R0260</b>	<b>1 876 169</b>	

**S.23.01.01 - 01**
**Fonds propres**

	Total	Niveau 1 - non restreint	Niveau 1 - restreint	Niveau 2	Niveau 3
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
<b>Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35</b>					
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010				
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030				
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	200 000	200 000		
Comptes mutualistes subordonnés	R0050				
Fonds excédentaires	R0070				
Actions de préférence	R0090				
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110				
Réserve de réconciliation	R0130	1 494 586	1 494 586		
Passifs subordonnés	R0140				
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160				
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180				
<b>Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II</b>					
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220				
<b>Déductions</b>					
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230				
<b>Total fonds propres de base après déductions</b>	<b>R0290</b>	<b>1 694 586</b>	<b>1 694 586</b>		
<b>Fonds propres auxiliaires</b>					
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300				
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310				
Actions de préférence non libérées et non appelées, callable sur demande	R0320				
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330				
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340				
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350				
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360				
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370				
Autres fonds propres auxiliaires	R0390				
<b>Total fonds propres auxiliaires</b>	<b>R0400</b>				
<b>Fonds propres éligibles et disponibles</b>					
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	1 694 586	1 694 586		
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	1 694 586	1 694 586		
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	1 694 586	1 694 586		
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	1 694 586	1 694 586		
<b>Capital de solvabilité requis</b>	<b>R0580</b>	<b>975 490</b>			
<b>Minimum de capital requis</b>	<b>R0600</b>	<b>304 959</b>			
<b>Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis</b>	<b>R0620</b>	<b>1,74</b>			
<b>Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis</b>	<b>R0640</b>	<b>5,56</b>			

**S.23.01.01 - 02**
**Fonds propres**

		C0060
<b>Réserve de réconciliation</b>		
Excédent d'actif sur passif	R0700	1 694 586
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	200 000
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	
<b>Réserve de réconciliation</b>	<b>R0760</b>	<b>1 494 586</b>
<b>Bénéfices attendus</b>		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités vie	R0770	
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités non-vie	R0780	58 384
<b>Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)</b>	<b>R0790</b>	<b>58 384</b>

**S.25.01.21**
**Capital de solvabilité requis - pour les entreprises qui utilisent la formule standard**

		Capital de solvabilité requis brut	Simplifications	PPE
		C0110	C0120	C0090
Risque de marché	R0010	525 105	9 - Simplifications not used	
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	23 652		
Risque de souscription en vie	R0030	14 329	9 - Simplifications not used	9 - aucun
Risque de souscription en santé	R0040	84 970	9 - Simplifications not used	9 - aucun
Risque de souscription en non-vie	R0050	642 093	9 - Simplifications not used	9 - aucun
Diversification	R0060	-334 201		
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070	1 097		
<b>Capital de solvabilité requis de base</b>	<b>R0100</b>	<b>957 046</b>		

<b>Calcul du capital de solvabilité requis</b>		C0100
Risque opérationnel	R0130	58 664
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	0
Capacité d'absorption des pertes des impôts différés	R0150	-40 220
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	0
<b>Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire</b>	<b>R0200</b>	<b>975 490</b>
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	0
Capital de solvabilité requis	R0220	975 490
<b>Autres informations sur le SCR</b>		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	0
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	0
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	0
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	0
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	0

		oui / non
<b>Approche concernant le taux d'imposition</b>		C0109
Approche basée sur le taux d'imposition moyen	R0590	oui

		LAC DT
<b>Calcul de la capacité d'absorption de pertes des impôts différés</b>		C0130
LAC DT	R0640	-40 220
LAC DT justifiée par la reprise de passifs d'impôts différés	R0650	-40 220
LAC DT justifiée au regard de probables bénéfices économiques imposables futurs	R0660	0
LAC DT justifiée par le report en arrière, exercice en cours	R0670	0
LAC DT justifiée par le report en arrière, exercices futurs	R0680	0
LAC DT maximale	R0690	-262 358

**S.28.01.01 - 01**

**Minimum de capital requis (MCR) - Activité d'assurance ou de réassurance vie uniquement ou activité d'assurance ou de réassurance non-vie uniquement**

**Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie**

		C0010	
Résultat MCRNL	R0010	300 308	
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
		C0020	C0030
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020	256	8 333
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030	77 909	183 245
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040	0	0
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050	941 240	360 382
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060	134 411	580 204
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070	0	0
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080	288 761	318 669
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090	221 808	87 249
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100	0	0
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110	17 520	81 800
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120	9 844	141 610
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130	307	179
Réassurance santé non proportionnelle	R0140	0	0
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150	0	0
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160	0	0
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170	0	0

**Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie**

		C0040	
Résultat MCRL	R0200	4 650	
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/des véhicules de titrisation)
		C0050	C0060
Engagements avec participation aux bénéfices - Prestations garanties	R0210	0	
Engagements avec participation aux bénéfices - Prestations discrétionnaires futures	R0220	0	
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230	0	
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240	221 449	
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250		0

**Calcul du MCR global**

		C0070	
MCR linéaire	R0300	304 959	
Capital de solvabilité requis	R0310	975 490	
Plafond du MCR	R0320	438 970	
Plancher du MCR	R0330	243 872	
MCR combiné	R0340	304 959	
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	4 000	
Minimum de capital requis	R0400	304 959	

